

Notes du mont Royal

www.notesdumontroyal.com

Cette œuvre est hébergée sur « *Notes du mont Royal* » dans le cadre d'un exposé gratuit sur la littérature.

SOURCE DES IMAGES
Google Livres

COLLECTION
DES
AUTEURS LATINS

AVEC LA TRADUCTION EN FRANÇAIS,

PUBLIÉS SOUS LA DIRECTION

DE M. NISARD,

MAÎTRE DE CONFÉRENCES À L'ÉCOLE NORMALE.

SÉNÈQUE

LE PHILOSOPHE.

OEUVRES COMPLÈTES.

PARIS. — IMPRIMERIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,

RUE JACOB, N° 56.

OEUVRES COMPLÈTES

DE SÉNÈQUE

LE PHILOSOPHE,

AVEC LA TRADUCTION EN FRANÇAIS,

PUBLIÉES

SOUS LA DIRECTION DE M. NISARD,

MAÎTRE DE CONFÉRENCES À L'ÉCOLE NORMALE

PARIS,
J.-J. DUBOCHET ET COMPAGNIE, ÉDITEURS,
RUE DE SEINE, N° 33.

—
1844.

✓ Ls12.156

HARVARD COLLEGE LIBRARY
FROM THE LIBRARY OF
ERNEST LEWIS GAY
JUNE 15 1927

H

55-8

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.		Pages.
Avis des éditeurs.....	vii	par M. HAUBÉAU, auteur de la traduction de la	
Notice sur la vie et les ouvrages de Sénèque.....	xi	<i>Pharsale</i> de Lucain.....	373
— DE LA COLÈRE, traduction nouvelle par M. ÉLIAS		PETITES PIÈCES DE VERS, traduction nouvelle par	
REGHAULT.....	4	M. BAILLARD.....	383
Livre I.....	Ibid.	QUESTIONS NATURELLES, traduction nouvelle par	
Livre II.....	46	M. BAILLARD.....	389
Livre III.....	38	Livre I.....	Ibid.
CONSOLATION A HELVIA, traduction nouvelle par le		Livre II.....	440
même.....	65	Livre III.....	454
CONSOLATION A POLYBE, par le même.....	85	Livre IV.....	455
CONSOLATION A MARCIA, par le même.....	404	Livre V.....	470
DE LA PROVIDENCE, ou pourquoi, s'il y a une pro-		Livre VI.....	480
vidence, les hommes de bien sont-ils sujets au		Livre VII.....	502
mal, traduction nouvelle par le même.....	425	FRAGMENTS, par le même.....	524
DES BIENFAITS, traduction nouvelle par le même....	435	Fragments tirés de Lactance, par le même.....	Ibid.
Livre I.....	Ibid.	Fragments tirés de saint Jérôme, par le même....	525
Livre II.....	448	ÉPIQUES A LUCILIUS, traduites en français par Pin-	
Livre III.....	466	trel, revues et publiées par les soins de Jean La	
Livre IV.....	484	Fontaine.....	525
Livre V.....	206	EP. I. Que le temps est précieux et qu'il en faut	
Livre VI.....	223	être bon ménager.....	Ibid.
Livre VII.....	243	EP. II. Il ne faut pas lire toute sorte de livres; il	
DE LA CONSTANCE DU SAGE, ou que l'injure n'atteint		suffit de lire les bons. — Le pauvre n'est pas ce-	
pas le sage, traduction nouvelle par le même....	265	lui qui a peu de chose, mais celui qui désire plus	
DE LA BRIÈVETÉ DE LA VIE, par le même.....	284	que ce qu'il a.....	526
DU REPOS ET DE LA RETRAITE DU SAGE, par le même.	304	EP. III. Il est bon de délibérer avant que de faire	
DE LA TRANQUILLITÉ DE L'ÂME, par le même.....	505	un ami; mais quand on l'a fait on ne lui doit	
— DE LA CLÉMENTE, par le même.....	527	rien cacher.....	527
Livre I.....	Ibid.	EP. IV. La véritable joie consiste dans le règlement	
Livre II.....	548	des passions. — La vie ne peut être tranquille	
DE LA VIE HEUREUSE, par le même.....	553	sans le mépris de la mort.....	528
FACÉTIE SUR LA MORT DE CLAUDE CÉSAR, vulgaire-		EP. V. Il faut éviter la singularité, et se conformer	
ment appelée Apokolokyntose, traduction nouvelle		à la coutume.....	550
		EP. VI. C'est une disposition pour s'amender, que	
		de connaître ses défauts. — La conversation in-	
		struit mieux que les préceptes.....	551

	Pages.		Pages
Er. VII. Les compagnies et les spectacles insinuent facilement le vice.....	332	Ep. XXVI. C'est à la mort que la vertu se recon- naît.....	373
Ep. VIII. Il ne faut pas demeurer oisif dans la re- traite. — Les biens de fortune ne sont pas à nous.	334	Ep. XXVII. Il est honteux à un vieillard d'avoir encore les désirs d'un enfant. — Dans l'étude de la sagesse, on n'agit point par procureur.....	374
Ep. IX. Quoique le sage se suffise à lui-même, il est bien aise d'avoir un ami, sans trop s'affliger quand il le perd.....	336	Ep. XXVIII. Les voyages ne guérissent point les maladies de l'âme. — C'est déjà quelque amende- ment que de reconnaître sa faute.....	375
Ep. X. La solitude n'est propre que pour le sage. — De quelle manière on doit parler à Dieu, et vivre avec tous les hommes. — Il faut se proposer quelque homme d'honneur pour témoin de toutes ses actions.....	339	Ep. XXIX. Il faut reprendre le vice, même quand il est endurci. — Celui qui aime la vertu ne peut être aimé du peuple.....	377
Ep. XI. Que l'art ne saurait corriger les défauts qui viennent du tempérament, et que les grands per- sonnages sont sujets à rougir.....	340	Ep. XXX. La vieillesse n'a point de ressource contre la mort. — Il n'y a que le sage qui sache bien mourir.....	379
Ep. XII. Que la vieillesse a ses avantages. — Qu'il faut être à toute heure disposé à la mort.....	342	Ep. XXXI. La voix du peuple ni les vœux de nos amis ne nous donnent point la sagesse. — Elle vient du travail qui perfectionne la raison et rend l'homme heureux.....	381
Ep. XIII. Que l'on peut connaître ses forces sans s'être éprouvé contre la fortune. — Que notre mal n'est le plus souvent que dans l'opinion....	343	Ep. XXXII. Que la vie étant si courte, on doit com- mencer de bonne heure à la régler.....	385
Ep. XIV. Qu'il faut aimer son corps, mais sans pré- judice de son honneur. — Que l'on ne doit point se commettre avec les grands, ni se mêler dans le désordre des affaires.....	346	Ep. XXXIII. Que les livres des Stoïciens sont tous remplis de belles sentences. — Qu'il est honteux de réciter toujours les sentiments d'autrui et de ne produire jamais les siens.....	384
Ep. XV. Il est plus nécessaire d'exercer l'esprit que le corps. — Les biens de fortune ne sauraient remplir nos amitiés.....	349	Ep. XXXIV. L'homme de bien est celui duquel les paroles et les actions s'accordent ensemble. ...	386
Ep. XVI. La sagesse rend l'homme heureux et le dispose à obéir aux ordres de la Providence....	351	Ep. XXXV. Il n'y a que le sage qui soit véritable- ment ami.....	387
Ep. XVII. Il faut acquérir la sagesse par préférence à tous les autres biens. — Les richesses peuvent bien changer les misères et non les finir.....	353	Ep. XXXVI. La jeunesse est la saison d'apprendre. — L'exercice du sage est le mépris de la mort — Tout meurt, et rien ne périt dans le monde... Ibid.	
Ep. XVIII. Il est bon quelquefois de pratiquer la pauvreté volontaire. — Celui qui méprise les ri- chesses est digne de Dieu.....	354	Ep. XXXVII. Ce n'est pas un exercice aisé, de se rendre homme de bien. — Tout nous sera sou- mis, si nous nous soumettons à la raison.....	389
Ep. XIX. Que l'on ne peut acquérir la sagesse qu'il n'en coûte quelque chose. — Pour faire des amis, il faut donner avec discernement et non pas à l'aventure.....	357	Ep. XXXVIII. La conversation instruit mieux que la dispute.....	390
Ep. XX. Qu'il faut que nos actions s'accordent avec nos paroles. — Que la plupart des hommes ne sa- vent ce qu'ils veulent, qu'au moment qu'ils le veulent.....	359	Ep. XXXIX. Les richesses médiocres sont préfé- rables à celles qui sont excessives. — L'habitude au plaisir rend nécessaires les choses qui étaient superflues..... Ibid.	
Ep. XXI. Que les bons auteurs peuvent immorta- liser le nom de leurs amis. — Contre ceux qui in- terprètent mal la doctrine d'Épicure.....	364	Ep. XL. Les lettres rendent les amis présents. — Il est plus honnête de parler lentement.....	392
Ep. XXII. Le sage doit se retirer de l'embarras des affaires. — La plupart sortent de la vie comme s'ils y venaient d'entrer.....	363	Ep. XLI. Dieu réside au dedans de l'homme. — Les forêts, les fleuves et tous les ouvrages de la nature nous font sentir qu'il y a un Dieu.....	394
Ep. XXIII. En quoi consiste la véritable joie. — La volupté tombe par une pente naturelle dans la douleur.....	365	Ep. XLII. On ne devient pas subitement homme de bien. — Le manque de pouvoir couvre les vices de beaucoup de gens.....	393
Ep. XXIV. Qu'il ne faut point se rendre malheu- reux avant le temps. — On doit séparer les dis- grâces de la fortune des circonstances extérieures qui les accompagnent.....	367	Ep. XLIII. Il faut vivre en particulier, comme l'on ferait en public.....	397
Ep. XXV. On se peut toujours amender, tandis qu'on a honte de mal faire. — Pour bien vivre, il faut être censeur de soi-même.....	371	Ep. XLIV. La philosophie ne considère point l'ex- traction. — La noblesse vient de la vertu..... Ibid.	
		Ep. XLV. On perd trop de temps dans la chicane de l'école. — Il est plus dangereux d'être trompé par les choses que par les paroles.....	399
		Ep. XLVI. Quand on veut écrire, il faut choisir une matière ample et fertile.....	604
		Ep. XLVII. Il faut traiter honnêtement vos servi- teurs..... Ibid.	

DES MATIÈRES.

III

Pages.

Pages.

Ep. XLVIII. Les amis doivent vivre en communauté d'intérêts. — Il ne faut pas s'arrêter aux subtilités des sophistes.....	604
Ep. XLIX. La vie est courte; le temps passe vite. — Il est honteux d'en consumer une partie en questions inutiles.....	606
Ep. L. Nous imputons ordinairement nos défauts à des causes étrangères. — La vertu est naturelle à l'homme; il se peut corriger en tout âge.....	608
Ep. LI. La qualité du pays où l'on demeure peut amollir ou affermir le courage.....	640
Ep. LII. L'irrésolution procède d'ignorance. — Tous les vices ont des caractères extérieurs qui les manifestent.....	612
Ep. LIII. Les maladies de l'âme sont différentes de celles du corps, car plus elles sont grandes, moins on les sent. — La philosophie demande l'homme tout entier, et, l'approchant de Dieu, elle le met au-dessus de la fortune.....	644
Ep. LIV. Il parle d'une courte haleine à quoi il était sujet, et par un faux raisonnement il tâche de prouver qu'il n'y a nul sentiment après la mort..	646
Ep. LV. La délicatesse nous interdit enfin l'usage des parties que nous avons laissées longtemps inutiles. — La solitude sert quelquefois de prétexte à la fainéantise.....	647
Ep. LVI. Le bruit du dehors est facile à supporter quand nos passions n'éclatent point au dedans..	619
Ep. LVII. Il y a des faiblesses naturelles que la raison ne saurait vaincre.....	622
Ep. LVIII. De la disette de la langue latine. — La division des êtres avec l'explication des idées de Platon. — Que l'on peut prolonger sa vie par le moyen de tempérance; mais qu'il est permis de retrancher cette même vie quand elle est à charge.	623
Ep. LIX. De la manière que l'on doit écrire. — Que nous demeurons dans l'erreur parce que nous ne cherchons point la vérité, et que nous croyons les flatteurs qui nous donnent des qualités que nous n'avons pas.....	628
Ep. LX. Que les souhaits de nos parents nous sont contraires. — Que l'on doit mettre au rang des bêtes les hommes qui les surpassent en avidité..	652
Ep. LXI. Pour jouir de la vie il faut être toujours près de la quitter. — Il est plus nécessaire de faire ses préparatifs pour la mort, que de faire ses provisions pour la vie.	Ibid.
Ep. LXII. Les affaires n'empêchent point d'étudier. — Le moyen le plus facile d'acquérir des richesses, c'est de les mépriser.....	653
Ep. LXIII. Il est bienséant de donner quelques larmes à la perte d'un ami. — Mais il est ridicule de le pleurer éternellement.	Ibid.
Ep. LXIV. Les bons livres nous animent à la vertu. — Il faut révéler les anciens, comme les précepteurs du genre humain.....	656
Ep. LXV. Du nombre des causes suivant les anciens philosophes. — Que la contemplation de l'univers élève et contente l'esprit, pourvu que l'on ne la réduise point à des questions vaines et frivoles..	657

Ep. LXVI. Que l'on voit quelquefois des grands esprits logés dans des corps infirmes. — Que tous les biens sont égaux quoique leur nature et leurs objets soient différents.....	644
Ep. LXVII. Que la vertu étant un bien désirable, il s'en suit que la patience dans les tourments est un bien que l'on doit désirer.....	649
Ep. LXVIII. Qu'il ne faut point affecter la solitude par vanité. — Que l'on doit remédier aux imperfections de l'âme avec autant de soin qu'aux infirmités du corps.....	651
Ep. LXIX. Il n'y a point de vice qui ne promette quelque récompense. — Il faut travailler sérieusement à la réformation de ses mœurs et prendre la mort pour sujet de méditation.....	655
Ep. LXX. Que c'est un avantage non pas de vivre, mais de bien vivre. — De là, suivant l'erreur du paganisme, il conclut qu'il est permis de se procurer la mort quand elle est plus avantageuse que la vie. — Il en rapporte plusieurs exemples.....	654
Ep. LXXI. Le souverain bien consiste en ce qui est honnête. — Il se rencontre même dans les tourments quand la vertu les rend honnêtes.....	658
Ep. LXXII. Que l'étendue de la sagesse doit être préférée à toute autre occupation. — Que la joie du sage se forme au dedans et ne peut être troublée par ce qui vient du dehors.....	664
Ep. LXXIII. Que le sage obéit aux lois et révere les magistrats qui ont soin de la tranquillité publique. — Que l'âme ne peut être bonne si Dieu n'est avec elle.....	666
Ep. LXXIV. Qu'il n'y a point d'autre bien que ce qui est honnête; et que si le bien consistait dans les richesses, dans la bonne chère et dans la compagnie des femmes, l'homme serait plus heureux que Dieu, qui n'a pas l'usage de ces choses-là...	668
Ep. LXXV. Que c'est bien parler que de dire ce que l'on pense. — Que dans l'étude de la sagesse il y a trois classes. — Qu'il y a différence entre les maladies et les affections de l'âme.....	674
Ep. LXXVI. Qu'en tout âge il est saison d'apprendre. — Il prouve encore qu'il n'y a point d'autre bien que ce qui est honnête. — Que pour connaître ce qu'un homme vaut il ne faut considérer que son âme.....	677
Ep. LXXVII. Que personne ne veut mourir, quoiqu'on sache que c'est une nécessité. — Que l'on ne doit point considérer la durée, mais bien la fin de la vie.....	682
Ep. LXXVIII. Que le mépris de la mort est un remède à tous les maux. — Que toutes choses dépendent de l'opinion, et quelle est la mesure des biens et des maux.....	685
Ep. LXXIX. Il prie son ami qui était en Sicile d'aller voir le mont Gibel et de faire la description de cette fameuse montagne. — Que la gloire qui est l'ombre de la vertu accompagne les gens de mérite durant leur vie ou les suit après leur mort.	690
Ep. LXXX. Que l'on a moins de soin d'exercer l'es-	

	Page.		Page.
prit que le corps. — Que la véritable liberté se peut acquérir, mais ne se saurait donner.....	693	remèdes à mesure que l'intempérance a multiplié les maladies.	770
Ep. LXXXI. Que l'on ne doit pas s'abstenir de bien faire, de peur de trouver un ingrat. — Que l'on n'est pas quitte pour avoir rendu le bienfait. — Qu'il est dangereux d'obliger extrêmement une personne.	693	Ep. XCVI. Il ne faut pas seulement obéir, mais encore consentir à la volonté de Dieu. — La vie de l'homme est une guerre continuelle.	782
Ep. LXXXII. Que l'on ne peut conserver le repos sans le secours de la philosophie. — Que la vertu rend glorieuses les choses qui sont indifférentes. — Que les arguments des sophistes sont propres pour surprendre et non pour persuader.	700	Ep. XCVII. Que les siècles passés n'étaient pas moins vicieux que ceux qui leur ont succédé. — Le crime peut bien être hors de péril, mais non hors d'appréhension.	785
Ep. LXXXIII. Que Dieu connaît toutes choses et qu'il est présent dans notre âme. — Description de l'ivrognerie et de ses défauts.	704	Ep. XCVIII. L'âme est plus puissante que la fortune, et se fait une vie heureuse ou misérable. — On jouit encore des biens que l'on a perdus, quand on se souvient de l'utilité qu'on en a reçue.	786
Ep. LXXXIV. Que pour bien étudier il faut lire, puis recueillir, puis nous former un esprit de tout cela. — Il faut digérer ce que nous avons lu, de même que ce que nous avons mangé, si nous voulons qu'il nous profite.	709	Ep. XCIX. Il reproche à un de ses amis le peu de constance qu'il a témoignée à la mort de son fils en bas âge, et montre, par de solides raisons, qu'on ne doit point s'affliger en pareilles occasions.	788
Ep. LXXXV. Il prouve que la vertu seule peut rendre la vie heureuse. — Que le sage doit être exempt de toute sorte de passions.	714	Ep. C. Il parle des livres de Fabianus et des différentes manières d'écrire de son temps.	793
Ep. LXXXVI. Louange de Scipion, avec la description de sa maison de campagne. — Il compare les bains des anciens avec ceux de son temps. — La manière de transplanter les arbres et la vigne ..	717	Ep. CI. Qu'il est ridicule de faire de longs projets, vu l'incertitude et la brièveté de notre vie. — Qu'il faut se défaire du fol amour de la vie, et considérer chaque jour comme s'il était une vie entière.	795
Ep. LXXXVII. Que l'on doit estimer un homme pour son mérite et non pour sa fortune. — Il prouve encore, par de nouvelles raisons, que le reste suffit pour rendre la vie heureuse.	721	Ep. CII. Si la réputation qui nous suit après la mort est un bien. — Quelques discours touchant l'immortalité de l'âme.	798
Ep. LXXXVIII. Que les arts libéraux ne peuvent faire un homme de bien, et que sans eux on ne peut acquérir la sagesse.	727	Ep. CIII. Qu'un homme à tout moment a sujet de se défer d'un autre homme. — Qu'il ne faut point se prévaloir du nom de la philosophie, ni s'éloigner des coutumes qui sont reçues.	805
Ep. LXXXIX. Quelle différence il y a entre la sagesse et la philosophie. — Plusieurs définitions de la sagesse. — Plusieurs divisions et subdivisions de la philosophie.	734	Ep. CIV. Que c'est une marque de bonté de vouloir bien conserver sa vie pour la considération de ses amis. — Les voyages amusent les hommes et ne les changent pas. — Pour se maintenir en liberté, il faut mépriser les voluptés et les richesses. Ibid.	
Ep. XC. Que la philosophie a établi la pitié et la justice. — Les premiers hommes vivaient en communauté de biens, et les sages étaient les rois de ce temps-là. — Il combat l'opinion de Posidonius, qui attribue à la philosophie l'invention des arts mécaniques.	738	Ep. CV. Pour vivre en sûreté, il faut éviter l'éclat et ne faire mal à personne.	809
Ep. XCI. Il déplore l'incendie de la ville de Lyon. — Qu'il faut se soumettre à la loi du monde.	746	Ep. CVI. Si le bien est un corps. — Nous avons pour les sciences la même avidité que pour toutes les autres choses.	810
Ep. XCII. Que la félicité de l'homme consiste dans la raison, quand celle-ci est parfaite. — Que le souverain bonheur est incapable d'accroissement et de déchet.	750	Ep. CVII. Les disgrâces prévues sont moins sensibles. — Il faut suivre sans murmure les ordres de Dieu.	812
Ep. XCIII. Qu'on a toujours assez vécu quand on a acquis la sagesse.	756	Ep. CVIII. Que la philosophie s'apprend aussi bien dans la conversation que dans les livres. — Qu'il faut reporter toute notre lecture à la vie heureuse.	815
Ep. XCIV. Si les instructions générales de la philosophie valent mieux que des préceptes particuliers pour la conduite de la vie. — De la force des sentences, et de la nécessité des lois.	758	Ep. CIX. Si le sage est utile au sage. — Qu'il faut négliger la subtilité des questions inutiles pour s'attacher à l'étude de la vertu.	820
Ep. XCV. Que les préceptes seuls, sans les maximes générales de la philosophie, ne peuvent rendre la vie heureuse. — La médecine a multiplié les		Ep. CX. Que le plus grand malheur d'un homme est de n'avoir point la paix avec soi-même. — Que nous craignons, sans examiner ce que nous craignons.	822
		Ep. CXI. De la différence qui se trouve entre un sophiste et un véritable philosophe.	826
		Ep. CXII. Qu'il est malaisé de redresser et de corriger les langues et les mauvaises habitudes.	Ibid.

DES MATIÈRES.

Pages.

v
Page

Ep. CXIII. Si les vertus sont des êtres animés. — Il faut cultiver la vertu sans en espérer de récompense.....	827
Ep. CXIV. Le langage des hommes a d'ordinaire du rapport à leurs mœurs. — Le corps étant affaibli par les délices devient incapable de l'usage des plaisirs.....	832
Ep. CXV. Que le discours est le miroir de l'âme. — Que l'âme d'un homme de bien a des beautés surprenantes. — Que l'on a donné trop de crédit à l'or et à l'argent.....	836
Ep. CXVI. S'il vaut mieux avoir des passions faibles que de n'en avoir point du tout.....	839
Ep. CXVII. Si la sagesse est un bien, et si ce n'est pas un bien d'être sage. — Que l'on a grand tort de perdre la vie en des questions inutiles, vu que la vie est si courte.....	844
Ep. CXVIII. Qu'il est plus honnête et plus sûr de ne rien demander à la fortune. — Les définitions du bien, et en quoi il consiste.....	846

Ep. CXIX. Pour devenir bientôt riche il faut emprunter de soi-même. — Le nécessaire est toujours prêt, mais le superflu est difficile à recouvrer.....	849
Ep. CXX. Comment nous est venue la première connaissance du bien et de ce qui est honnête. — Que l'homme n'est presque jamais égal et pareil à lui-même.....	852
Ep. CXXI. Si tous les animaux ont un sentiment de leur constitution naturelle.....	856
Ep. CXXII. Il raille ces gens qui font du jour la nuit, et marque la cause de ce dérèglement....	859
Ep. CXXIII. Qu'il n'y a rien de fâcheux quand on le sait prendre avec patience. — Les discours des libertins sont plus dangereux que les chants des sirènes.....	863
Ep. CXXIV. Si nous connaissons le bien par sentiment ou par entendement. — Le bien ne se rencontre que dans un sujet qui a de la raison. ...	865

AVIS DES ÉDITEURS.

Nous donnons dans ce volume tout ce qui est resté de Sénèque le philosophe, y compris les fragments d'ouvrages perdus qui ont été cités par certains Pères de l'Église. Ce sera la première fois qu'on aura vu les œuvres complètes de cet auteur, texte, traduction, notice biographique, annotations, réunis en un seul volume portatif et d'une lecture très-facile.

Nous avons suivi pour le texte l'édition déjà ancienne de Ruhkopf, mais à notre manière, c'est-à-dire avec indépendance, en prenant ailleurs, pour les très-rares passages qui font doute encore parmi les érudits, les leçons les plus accréditées. Au reste, depuis Ruhkopf, il n'a été publié de Sénèque aucune édition offrant un travail philologique véritablement neuf, et des différences sérieuses avec le texte que nous reproduisons dans ce volume. Les œuvres de notre auteur ont eu le privilège d'être imprimées, dès le commencement, sur de bons manuscrits, et de donner le moins de prise à la sagacité souvent destructive des commentateurs. Ce privilège vient-il de ce que Sénèque a été, de tout temps, très-lu, et que, même au plus fort des ténèbres du moyen âge, alors que Cicéron était inconnu ou négligé, il a eu des admirateurs et a fait des disciples? La place de cette question n'est pas dans un avertissement.

Rien n'a été négligé pour que ce texte eût toute la correction désirable. On sait qu'en fait de correction, la typographie a des limites. La perfection absolue n'y est pas possible, de l'aveu des typographes les plus consommés. Nous avons tâché du moins d'atteindre à ces limites et d'arriver à cette perfection relative où rien ne manque de ce qui peut être demandé raisonnablement de soins, de patience, de sacrifices à des éditeurs.

Quant à la traduction, nous nous en remettons, comme pour les précédents volumes, au jugement des lecteurs compétents. Il ne nous appartient pas d'en faire nous-mêmes l'éloge. Toutefois, qu'il nous soit permis de dire en quoi cette traduction nous paraît différer essentiellement des traductions publiées jusqu'ici. Ce qui la distingue, c'est peut-être que le ton d'esprit particulier de Sénèque, sa subtilité abondante, son goût pour les contrastes qui le fait tomber à son insu des oppositions d'idées dans les antithèses de mots, ces *doux défauts* enfin, qui charmaient la jeunesse contemporaine, ont été serrés de plus près et rendus avec plus d'é-

tude dans cette traduction. Les traducteurs, fidèles à la pensée qui dirige notre collection, ont voulu qu'en lisant leur travail on ne crût pas lire une traduction de Cicéron, et que même aux endroits très-nombreux où les idées de Sénèque sont aussi raisonnables que celles de Cicéron, on reconnût que c'est un esprit moins sain qui a raison, que c'est dans un temps de décadence, que c'est avec une manière particulière qu'il a raison. Il n'est pas besoin de dire que cette fidélité au tour d'esprit de Sénèque n'a pas été poussée jusqu'au néologisme et à la bizarrerie. L'exagération n'est pas permise dans notre langue, même pour traduire un auteur exagéré. Sous ce rapport, l'imperfection d'une traduction est une qualité dans le traducteur.

Au reste, ce jugement ne s'applique qu'à la traduction entièrement nouvelle des traités de Sénèque, du livre des Questions naturelles, de l'Apokolokyntose et des Fragments. Pour celle des Épîtres, nous n'avons pas eu à la demander à une plume contemporaine. Le dix-septième siècle nous offrait de ce chef-d'œuvre de Sénèque une traduction qui est elle-même un chef-d'œuvre de langage. On chercherait vainement le nom de l'auteur dans les biographies les plus complètes. Il s'appelait Pintrel et il était de Reims. Mais ce Pintrel était parent de La Fontaine : mais cet habitant de Reims vivait dans un siècle dont Courier a dit que la moindre femmelette y écrivait en meilleur français que les maîtres du dix-huitième siècle. La première, et à ce que nous croyons, la seule édition de cet ouvrage parut en 1681. Outre le talent très-distingué de Pintrel, cette traduction a un inestimable prix. La Fontaine l'a revue et en a traduit en vers toutes les citations. La plupart de ces vers sont charmants; un grand nombre sont des meilleurs qui soient sortis de cette plume incomparable.

En pensant qu'une réimpression, ou plutôt une exhumation de ce genre, faite par des mains pieuses, serait mieux reçue qu'une traduction nouvelle, nous avons obéi non-seulement à notre goût particulier, mais à des conseils dont l'autorité eût décidé même de moins convaincus que nous de ce qu'il y a de vrai dans la boutade de Courier. M. Villemain, consulté par nous sur la part qu'on pouvait faire dans cette collection aux travaux des deux derniers siècles, avait donné l'avis de réimprimer quelques traductions du dix-septième fort supérieures, disait-il, malgré leurs imperfections et leurs charmantes négligences, non-seulement à tout ce qu'on avait fait depuis, mais à tout ce qu'on pourrait faire ultérieurement. C'est ce précieux conseil qui, en nous confirmant dans notre propre pensée, nous a mis sur la voie de cette traduction à laquelle La Fontaine a coopéré, probablement en bon parent, et en y mettant de l'amour-propre de famille. Nous l'avons réimprimée avec un soin religieux, sans y rien changer, sans y rien ajouter, même aux endroits qui offrent de légères omissions ou des interprétations différentes du sens adopté depuis; nous réservant d'ailleurs de remplir, dans des notes spéciales, les plus graves de ces omissions, et de rétablir la vraie version partout où Pintrel a pu l'altérer, soit par erreur, soit plus souvent, comme nous l'avons vérifié, pour avoir suivi des commentateurs qui ne respectaient pas assez les manuscrits. Quant aux omissions, quelques-unes sont si peu motivées qu'il n'y a nul doute que le texte dont se servait Pintrel ne fût mutilé; pour les autres, serait-ce que le goût de Pintrel, si sûr toutefois et si hardi, a eu peur de traduire certaines choses ou trop crues ou trop subtiles pour la noble langue dans laquelle il écrivait? Nous serions fondés à le croire. Au reste, le tout est insignifiant dans un ouvrage si considérable.

Nous n'avons cru devoir annoter que cette partie des œuvres de Sénèque. Les traités philosophiques ne demandent pas de notes ; les allusions historiques y sont rares , et le peu qu'on y en rencontre sont claires pour les moîds instruits. Les idées pures remplissent ces traités. L'histoire ne s'y montre que par des anecdotes généralement très-connues. Quant à des notes sur le sens , on sait que , hormis des cas très-rares , nous nous abstenons d'en charger nos volumes. Le vrai sens pour nous c'est celui que nous adoptons. Il en est de même des notes philologiques. Là encore nous décidons. La vraie leçon pour nous est celle que nous reproduisons.

Une notice courte et succincte résume tout ce qui a été établi de plus certain et de plus authentique sur la vie et les ouvrages de Sénèque. Nous avons pu nous applaudir, à l'occasion de Sénèque surtout , de nous être interdit en tête des volumes les morceaux d'éclat et les jugements académiques. C'eût été rouvrir cette lice où ont combattu si inutilement pour la vraie critique tant de champions et d'adversaires de Sénèque. Nous n'avons pas voulu grossir la volumineuse liasse de ce procès d'une pièce de plus à oublier. Qui veut juger Sénèque le doit lire. Ses écrits sont la meilleure histoire de sa vie ; ils offrent de quoi le juger par cela seul qu'ils n'offrent jamais de quoi le condamner ni l'absoudre tout-à-fait.

Qu'on nous permette en finissant de nous rendre le témoignage de n'avoir rien omis volontairement pour que ce volume fût à la fois , et dans le meilleur sens qu'on peut donner à ce mot , une nouveauté littéraire et une nouveauté typographique.

VIE DE SÉNÈQUE.

SÉNÈQUE le *Philosophe* (Lucius Annaeus Seneca) naquit à Cordoue, la troisième année de l'ère chrétienne, sous le règne d'Auguste. Il eut deux frères, l'un plus âgé, l'autre plus jeune que lui; Marcus Annaeus Novatus, qui prit dans la suite le nom de Junius Gallion, son père adoptif, et L. Annaeus Mela, père de Lucain. Encore enfant, Sénèque suivit à Rome son père Sénèque le *Rhétteur*, lequel y professa la rhétorique et y ouvrit une école de déclamation. Ces leçons furent les premières qu'il reçut, et il ne les oublia pas. Toutefois sa famille s'occupait plus encore de sa santé que de son instruction. Très-faible de constitution, d'un corps grêle et languissant, il était en outre sujet à de violentes palpitations qui le tourmentèrent toute sa vie. L'excès du travail et les veilles, qu'il s'imposait déjà, achevèrent d'affaiblir une santé si frêle : elle s'améliora toutefois, grâce à de grands soins et à une nourriture frugale.

Il entra, par le conseil de son père, dans la carrière du barreau, et ses débuts eurent tant de retentissement que Caligula, importuné du bruit de cette renommée, parla de le faire mourir. Le jeune Sénèque ne put échapper à ce danger que par une feinte maladie, et par l'intercession d'une concubine du prince. Dès lors il ne chercha plus qu'à se faire oublier, s'adonna tout entier à la philosophie, embrassa la secte du portique, et n'eut plus d'autres auditeurs que des Stoïciens. Il renonça aux plaisirs de la table, à l'usage du vin et des parfums, et ne se nourrit, pendant une année entière, que de végétaux ; il le dit du moins dans ses écrits. Son père, craignant qu'il ne se fermât ainsi le chemin de la fortune, le pressa de rentrer dans la vie des affaires :

il brigua dès lors les charges publiques, et parvint bientôt à la questure. Mais cette nouvelle direction d'esprit ne le détourna pas de l'étude et de l'enseignement de la philosophie, et il ouvrit, à Rome, une école où se pressa la jeunesse romaine. Messaline l'arracha bientôt à son nombreux auditoire. Ennemie de Julie, fille de Germanicus, elle accusa cette princesse d'adultère, et lui donna Sénèque pour complice. Julie, d'abord exilée, mourut peu de temps après. Sénèque fut relégué par Claude dans l'île de Corse. Au bout de deux années d'exil, sa constance l'ayant abandonné, il demanda son rappel, à quelque prix que ce fût : dans l'écrit où il implora son pardon, et que depuis il s'efforça, dit-on, de supprimer, il flattait par les plus basses adulations la stupidité de Claude et l'orgueil de l'affranchi Polybe, digne ministre de cet empereur. Cinq ans après, il n'avait pas encore vu finir son exil, lorsqu'il en fut subitement tiré par Agrippine, qui venait d'épouser Claude son oncle, et de se saisir de l'empire. Elle le fit nommer préteur, et lui confia l'éducation de son fils Néron, adopté par Claude.

Sénèque, tant que vécut ce dernier, se montra tout dévoué à l'impératrice, dont il passa même pour être l'amant. On sait ce que fut Néron. Sénèque n'en put faire un orateur, ou peut-être Néron se contenta-t-il d'être poète. Jusque-là, les empereurs avaient composé eux-mêmes leurs discours ; l'élève de Sénèque fut le premier qui recourut à l'éloquence d'autrui : l'éloge funèbre de Claude, qu'il prononça à son avènement à l'empire, fut composé par Sénèque, lequel écrivait en même temps contre ce prince une satire amère, l'*Apokoloquintose*, ou la métamorphose de Claude en citrouille.

Devenu ministre de Néron, Sénèque encourut la haine d'Agrippine, dont il trompa les espérances et voulut gêner les prétentions ambitieuses. Bientôt Burrhus et lui acceptèrent une grande partie des biens de Britannicus, mort empoisonné. Plus tard l'exil de Suilius, son ennemi personnel, acheva de le perdre dans l'opinion publique, au rapport de Tacite. Ce Suilius demandait hautement au ministre « par quelle philosophie, par quelle morale, il avait, en quatre ans de faveur, amassé trois millions de sesterces (Dion Cassius fait Sénèque riche de dix-sept millions cinq cent mille drachmes) ; il disait qu'on le voyait épier, dans Rome, les testaments, et circonvenir les vieillards sans enfants ; qu'il accablait l'Italie et les provinces sous le poids d'usures énormes, etc. » Juilius fut relégué dans les Iles Baléares par l'auteur du traité de la Clémence ; mais cette vengeance ne lui suffisant pas, il sollicita, sans l'obtenir, l'exil du fils de son ennemi.

Agrippine venait d'échapper à l'horrible genre de mort inventé par Néron, pour se débarrasser de sa mère. L'empereur était consterné ; aucune ressource ne s'offrait à lui ; il n'espérait plus que dans Sénèque et dans Burrhus. Il les mande sur l'heure. Sénèque, plus fertile en expédients, *hactenus promptior*, dit Tacite, regarde Burrhus, lui demande s'il faut commander le meurtre aux soldats, et celui-ci répond négativement. Un affranchi, Anicétus, fut alors chargé de tuer la mère de l'empereur, et Néron se hâta d'envoyer au sénat, pour justifier le parricide, une lettre qu'avait composée Sénèque.

Délivré de la tutelle d'Agrippine, Néron n'était pas d'humeur à en supporter une autre. L'autorité des deux ministres lui pesait, et dès lors s'affaiblissait tous les jours. La mort de Burrhus vint enlever à Sénèque le peu qui lui en restait. L'empereur s'abandonna à d'ignobles favoris, dont le premier soin fut de rendre le philosophe odieux au prince. Ils le représentèrent cherchant à se faire, au moyen de ses richesses, un parti dans Rome, à effacer Néron par la magnificence de ses maisons et la somptuosité de sa table, à en déprécier les talents comme poète et comme musicien. Sénèque prévint le danger d'une disgrâce, et, voulant la prévenir, il demanda à Néron la permission de se retirer de la cour, et lui offrit tous ses biens qui, disait-il, l'exposaient à l'envie. Néron refusa tout, et l'embrassa. Sénèque n'en eut que plus de craintes. On le vit renoncer à son fastueux train de vie, et congédier la foule des clients qui composaient son cortège. Il vécut solitaire à la campagne, avec Pauline sa femme, et continua d'écrire sur la philosophie. Toutefois il voyait Néron de temps en temps, et se mêlait encore des affaires de l'état. Tacite, à qui sont empruntés ces détails, nous le montre recevant chez lui l'empereur, et le félicitant de sa réconciliation avec Thrasséas.

Sénèque sollicita de nouveau, et encore en vain,

la permission de se retirer enfin dans une de ses terres. Il prétexta une maladie (la goutte), pour ne point sortir de chez lui. Il ne put tromper Néron comme il avait trompé Caligula, et l'empereur donna à Cléonicus, un des affranchis de Sénèque, l'ordre d'empoisonner son ancien maître. Mais celui-ci lui en ôta toute occasion, en ne se nourrissant que de fruits, en ne buvant que de l'eau courante. La conspiration de Pison offrit enfin à Néron un prétexte de condamner hautement Sénèque à la mort. Subrius, l'un des conjurés, voulait qu'après avoir tué l'empereur par la main de Pison on tuât Pison lui-même, indigne, disait-il, de l'empire, qu'il fallait donner à Sénèque. Rien ne prouvait que ce dernier eût accepté ces offres insensées et fût entré dans le complot ; il ne l'ignorait pas toutefois, si l'on en croit Tacite, et le jour même où l'on devait l'exécuter, il s'était rapproché de Rome. Une seule déposition, celle de l'affranchi Natalis, lui attribuait avec Pison une conversation qui pouvait le compromettre. Des soldats allèrent cerner la maison de campagne où il venait de s'arrêter avec sa femme. En vain il justifia le sens des paroles rapportées par l'affranchi ; Néron l'avait condamné ; il lui fut ordonné de se faire ouvrir les veines.

Il demanda ses tablettes pour écrire son testament. Sur le refus que lui en firent les soldats, il se tourna vers ses amis : « Eh bien ! leur dit-il, puisqu'on m'empêche de reconnaître vos services, je vous lègue le seul bien qui me reste, l'exemple de ma vie. » Voyant leurs larmes couler, il voulut ranimer leur courage : « Où sont, leur dit-il, ces maximes de sagesse qui, depuis tant d'années, ont dû vous prémunir contre l'adversité ? Ignoriez-vous la cruauté de Néron ? Le meurtrier de sa mère et de son frère pouvait-il épargner son précepteur ? » Il embrassa ensuite sa femme qui sanglotait, et la conjura de modérer sa douleur. Pauline déclara qu'elle voulait mourir avec lui ; il applaudit à cette résolution, et le même fer ouvrit leurs veines. Le sang ne coulant qu'avec lenteur de son corps, exténué par l'âge et l'abstinence, il lui fit donner des issues nouvelles aux jambes et aux jarrets. Comme la vue de ses souffrances pouvait abattre le courage de Pauline, il lui persuada de se faire transporter dans une autre partie de la maison. Entouré alors de ses amis et de ses secrétaires, il dicta un discours que Tacite ne nous a pas transmis, parce que, de son temps, il était entre les mains de tout le monde. Pressé de mourir, Sénèque pria son médecin de lui donner de la ciguë ; il en prit en vain : ses organes épuisés et déjà froids ne pouvaient se prêter à l'activité du poison. Enfin, il se fit porter dans un bain chaud ; il jeta, en y entrant, de l'eau sur ceux de ses esclaves qui étaient le plus près de lui : « J'offre ces libations, dit-il, à Jupiter libérateur ; » puis il s'y plongea, et mou-

rat, comme il convenait à l'auteur des *Épîtres d'Lucilius*, l'an 68 de J.-C., dans la huitième année du règne de Néron.

Néron, à peine informé de la résolution de Pauline, envoya vers elle des soldats chargés d'arrêter le sang de ses blessures ; mais la pâleur de son visage et son extrême maigreur témoignèrent, tout le reste de sa vie, combien elle avait été près de la perdre.

Outre tous les ouvrages qui sont renfermés dans ce volume, on a longtemps attribué à Sénèque le philosophe l'*Abrégé de l'histoire romaine*, dont Florus est aujourd'hui reconnu l'auteur. Dans ses *Études sur les poètes latins*, M. Nisard établit, par des comparaisons entre plusieurs passages très-significatifs de ses œuvres en prose et des tirades des

tragédies dites de Sénèque, que Sénèque le philosophe est l'auteur d'une partie de ces tragédies, dont le recueil serait un ouvrage de famille, fait en commun, *Senecanum opus*. D'anciennes éditions de Sénèque contiennent quatorze lettres que ce philosophe aurait écrites à saint Paul ; mais aujourd'hui ces lettres sont généralement regardées comme apocryphes, quoique saint Augustin et saint Jérôme les aient citées pour être de Sénèque, et qu'on ait prouvé par des raisons ingénieuses la vraisemblance d'un commerce épistolaire entre le philosophe et l'apôtre, lequel comparut devant le tribunal du frère aîné de Sénèque, proconsul d'Achate. Quelques écrivains anciens parlent aussi de certains ouvrages de Sénèque, qui ne sont pas parvenus jusqu'à nous.

Notes du mont Royal

www.notesdumontroyal.com

Une ou plusieurs pages sont omises
ici volontairement.

DE LA CLÉMENCE.

LIVRE PREMIER.

1. Je me suis proposé, Néron César, d'écrire sur la clémence, pour te servir en quelque sorte de miroir, et, en te montrant à toi-même, te faire arriver à la première de toutes les joies. En effet, quoique le véritable fruit des bonnes actions soit de les avoir faites, et qu'aucun prix digne de la vertu ne se trouve en dehors d'elle-même, il est doux pourtant de contempler, de parcourir une bonne conscience; puis de jeter les yeux sur cette foule immense, discordante, séditieuse, effrénée, prête à s'élancer également à la perte des autres et à la sienne, si elle vient à briser son joug; il est doux de pouvoir se dire : « C'est moi qui suis le préféré entre tous les mortels, choisi pour remplir sur la terre les fonctions des dieux; c'est moi qui suis parmi les nations l'arbitre de la vie et de la mort. Le sort et la condition de chacun

sont dans ma main. Ce que veut donner la fortune à chacun des hommes, elle le déclare par ma bouche : c'est de notre réponse que dépend la joie des peuples et des villes. Nulle partie du monde ne fleurit que par ma volonté et ma faveur. Tous ces milliers de glaives que ma paix retient dans le fourreau, vont en sortir à mon signal. Quelles nations seront anéanties, lesquelles seront transportées, lesquelles recevront la liberté, lesquelles la perdront, quels rois deviendront esclaves, quels fronts seront ornés du diadème royal, quelles villes tomberont, lesquelles seront fondées, tout cela est de mon ressort. Avec ce pouvoir de tout faire, je n'ai été entraîné à ordonner d'injustes supplices ni par la colère, ni par la fougue de la jeunesse, ni par la témérité et l'obstination des hommes, qui souvent chassent la patience des cœurs les plus calmes, ni par cette gloire cruelle fréquemment

Cæsarum Libri duo.

que habest, in manu mea positum est. Quid cuique mortalium fortuna datum velit, meo ore pronuntiat : ex nostro responso lætitiæ causas populi urbesque concipiunt. Nulla pars usquam, nisi volente propitioque me, floret. Hæc tot millia gladiatorum, quæ pax mea comprimit, ad nutum meum stringentur : quas nationes funditus excindi, quas transportari, quibus libertatem dari, quibus eripi, quos reges maucipia fieri, quorumque capiti regium circumdari decus oporteat, quæ ruant urbes, quæ orientur, mea jurisdictio est. In hac tanta facultate rerum, non ira me ad iniqua supplicia compulit, non juvenilis impetus, non temeritas hominum et contumacia, quæ sæpe tranquillissimis pectoribus quoque patientiam extorsit : non ipsa ostentandæ per terrores potentæ dira, sed frequens

LIBER PRIMUS.

I. Scribere de clementia, Nero Cæsar, institui, ut quodammodo speculi vice fungerer, et te tibi ostenderem perventurum ad voluptatem maximam omnium. Quamvis enim recte factorum verus fructus sit fecisse, nec ullum virtutum pretium dignum illis extra ipsas sit, juvat inspicere et circuire bonam conscientiam, tum immittere oculos in hanc immensam multitudinem, discordem, seditiosam, impotentem, in perniciem alienam suamque pariter exultaturam, si hoc jugum fregerit, et ita loqui secum : « Ego ex omnibus mortalibus placui, electusque sum, qui in terris deorum vice fungerer; ego vitæ necisque gentibus arbiter qualem quisque sortem statum-

Op. Epist. 31

ambitionnée par les maîtres des empires, de faire éclater ma puissance par la terreur. Cher moi, le glaive est renfermé ou plutôt captif, tant je suis avare du sang même le plus vil. Il n'est personne à qui le titre d'homme, à défaut de tout autre, ne fasse trouver faveur auprès de moi. Je tiens la sévérité cachée, la clémence toujours en exercice. Je m'observe, comme si je devais rendre compte aux lois que j'ai tirées de la poussière, que j'ai évoquées des ténèbres pour les mettre au grand jour. Je me suis laissé toucher par les jeunes années de celui-ci, par les vieux jours de celui-là. J'ai fait grâce à la grandeur de l'un, à la petitesse de l'autre; et quand je ne trouvais aucune cause d'indulgence, je pardonnais pour moi-même. Aujourd'hui, si les dieux immortels m'appelaient à rendre compte, je suis prêt à leur rendre compte du genre humain. » Oui, César, tu peux hardiment proclamer que de toutes les choses confiées à ta foi, à ta tutelle, tu n'as rien enlevé à la république, soit en secret, soit par violence. Tu as ambitionné une gloire bien rare et que n'obtint jamais aucun prince, celle de ne point faire de tort. Tu n'as pas perdu ta peine, et cette bonté singulière n'a pas rencontré des appréciateurs ingrats ou malveillants. Tu as acquis la reconnaissance. Jamais un homme ne fut aussi cher à un autre homme que tu l'es au peuple romain, toi, son bien suprême et durable! Mais c'est un grand fardeau que tu t'es imposé. Personne ne cite plus le divin Auguste, ni les premiers temps de Tibère César; personne ne cherche hors de toi-même un exemple qu'on désire te voir imiter. Ce qu'on demande, c'est que tout ton règne réponde à cet

avant-goût de la première année. Ce serait chose difficile, si cette bonté qui t'appartient n'était pas naturelle, si tu ne l'avais empruntée que pour un temps; car personne ne peut longtemps porter le masque. Tout ce qui est déguisé reprend bientôt sa nature; tout ce qui repose sur la vérité, tout ce qui, pour ainsi dire, a des racines solides, ne fait que croître et s'améliorer avec le temps. C'était une grande chance que courait le peuple romain, lorsqu'on ignorait encore quelle direction prendrait ton naturel généreux. Maintenant, les espérances publiques sont assurées de leur accomplissement; car il n'est plus à craindre que tu tombes tout-à-coup dans l'oubli de toi-même. Il est vrai que l'excès du bonheur rend exigeant; et jamais les désirs ne sont assez modérés, pour s'arrêter à ce qu'ils ont atteint. Pour nous, un grand bien n'est qu'un pas vers un plus grand, et les plus folles espérances naissent d'un bonheur inespéré. Aujourd'hui, cependant, tu forces tes sujets d'avouer qu'ils sont heureux, et qu'il ne manque à leur félicité que de durer toujours. Bien des motifs leur arrachent cet aveu, le plus tardif que fasse l'homme: leur sécurité profonde, source abondante de biens, leurs droits placés au-dessus de toute atteinte. Les yeux s'arrêtent sur cette heureuse forme de gouvernement, à laquelle rien ne manque pour parvenir à la plus haute liberté, que la licence qui se détruit elle-même. Mais ce qui surtout pénètre également les plus grands comme les plus petits, c'est l'admiration de ta clémence. Car tous tes autres avantages, chacun les éprouve ou les désire plus grands ou plus petits, en proportion de sa fortune; ta clémence

magnis imperiis gloria. Conditum, immo constrictum apud me ferrum est summa parcimonia etiam vilissimi sanguinis; nemo non, cui alia desint, hominis nomine apud me gratus est. Severitatem abditam, clementiam in procinctu habeo; sic me custodio, tanquam legibus, quas ex situ ac tenebris in lucem evocavi, rationem redditurus sim. Alterius ætate prima motus sum, alterius ultima: alium dignitati donavi, alium humilitati; quotiens nullam inveneram misericordiæ causam, mihi peperi. Hodie diis immortalibus, si a me rationem repetant, annumerare genus humanum paratus sum. » Potes hoc, Cæsar, prædicare audacter, omnium, quæ in fidem tutelamque tuam venerunt, nihil per te, neque vi, neque clam reipublicæ ereptum. Rarissimam laudem, et nulli adhuc principum concessam concupisti, innocentiam. Non perdis operam; nec bonitas ista tua singularis ingratos aut malignos æstimatores nacta est; refertur tibi gratia. Nemo unus homo uni homini tam carus unquam fuit, quam tu populo romano, magnum longumque ejus hominum! Sed ingens tibi onus imposuisti; nemo jam divum Augustum, nec Tiberii Cæsaris prima tempora loquitur; nemo quod te imitari velit exemplar extra te quærit.

Principatus tuus ad anni gustum exigitur. Difficile hoc fuisset, si non naturalis tibi ista bonitas esset, sed ad tempus sumta; nemo enim potest personam diu ferre. Ficta cito in naturam suam recidunt; quibus veritas subest, quæque (ut ita dicam) ex solo id enascuntur, tempore ipso in majus meliusque procedunt. Magnam adibat aleam populus romanus, quum incertum esset, quo se statim nobilis indoles daret. Jam vota publica in tuto sunt; nec enim periculum est, ne te subita tui capiat oblivio. Facit quidem avidos nimia felicitas; nec tam temperatæ cupiditates sunt unquam, ut in eo, quod contingit, desinant; gradus a magnis ad majora sit, et spes improbissimas complectuntur insperata assecuti. Omnibus tamen nunc civibus tuis et hæc confessio exprimitur, esse felices: et illa, nihil jam his accedere bonis posse, nisi ut perpetua sint. Multa illos cogunt ad hanc confessionem, qua nulla in homine tardior est: securitas alta, affluens; jus supra omnem injuriam positum. Observatur oculis lætissima forma reipublicæ, cui ad summam libertatem nihil deest, nisi pereundi licentia. Præcipue tamen æqualis ad maximum immosque pervenit clementiæ tuæ admiratio. Cetera enim bona pro portione fortunæ suæ quisque sentit aut

offre à tous le même espoir. Et il n'est personne qui s'applaudisse assez de son innocence, pour ne pas se réjouir d'avoir sous les yeux la clémence prête à tendre la main aux humaines erreurs.

II. Il en est, je le sais, qui pensent que la clémence est un encouragement à la méchanceté; car sans le crime elle est superflue, et c'est la seule vertu qui reste oisive parmi les gens de bien. Mais d'abord, de même que la médecine, qui ne sert qu'aux malades, est néanmoins en honneur auprès des gens bien portants, de même la clémence, bien qu'elle ne soit invoquée que par les coupables, est pourtant révérée par les innocents. Ensuite elle trouve à s'appliquer même en la personne des innocents, parce que la fortune quelquefois tient lieu de crime : et la clémence vient en aide non-seulement à l'innocence, mais souvent encore à la vertu, lorsqu'il arrive, selon la condition des temps, que des actions louables sont exposées à être punies. Ajoute qu'une grande partie des hommes peut revenir à l'innocence. Il ne faut pas cependant pardonner au hasard. Car, lorsque toute différence est effacée entre les bons et les méchants, la confusion survient et le vice fait irruption. Il faut donc user de réserve, et savoir distinguer les caractères guérissables de ceux qui sont désespérés. La clémence ne doit être ni aveugle, ni banale, ni restreinte; car il y a autant de cruauté à pardonner à tous, qu'à ne pardonner à personne. Il faut un terme moyen; mais comme un juste équilibre est difficile, si la balance doit pencher d'un côté, que ce soit du côté de l'humanité.

III. Mais ces choses se diront mieux en leur place. Maintenant je diviserai mon sujet en trois parties. La première servira d'introduction. Dans la seconde, je démontrerai la nature et les attributs de la clémence. Car, comme certains vices imitent la vertu, on ne peut les en distinguer qu'en marquant la vertu de signes qui la fassent reconnaître. En troisièmeliu nous rechercherons comment l'âme arrive à cette vertu, comment elle s'y affermit, et se l'approprie par l'usage. Or, il faut tenir pour constant que de toutes les vertus, nulle ne convient plus à l'homme, parce que nulle n'est plus humaine : et cette vérité est reconnue non-seulement par nous, qui voulons que l'homme soit considéré comme un animal sociable, né pour le bien commun de tous, mais encore par ces philosophes qui abandonnent l'homme à la volupté, et qui rapportent toutes leurs paroles, toutes leurs actions à leur utilité. Car, si l'homme cherche le calme et le repos, la vertu la plus appropriée à sa nature est celle qui chérit la paix et qui retient son bras. Cependant, de tous les hommes, ceux à qui la clémence convient le plus sont les princes et les rois. Car une grande force n'est honorable et glorieuse qu'autant qu'elle a le pouvoir d'être utile; et c'est un fléau qu'une puissance qui n'est capable que de nuire. Enfin, la grandeur n'est stable et bien assurée que lorsque tous savent qu'elle existe moins au-dessus d'eux que pour eux; lorsque tous les jours on éprouve que la sollicitude du prince veille au salut de chacun et de tous; lorsqu'à son approche on ne s'enfuit pas comme devant un animal méchant et dangereux

expectat majora minoraque : ex clementia omnes idem sperant. Nec est quisquam, cui tam valde innocentia sua placeat, ut non stare in conspectu clementiam, paratam humanis erroribus, gaudeat.

II. Eas autem aliquos scio, qui clementia pessimum quemque putent sustineri, quoniam nisi post crimen supervacua est, et sola hæc virtus inter innocentes cessat. Sed primum omnium, sicut medicinæ apud ægros usus, etiam apud sanos honor est; ita clementiam quamvis pœna digni invocent, etiam innocentes colunt. Deinde habet hæc in personis quoque innocentium locum, quia interim fortuna pro culpa est : nec innocentia tantum clementia succurrit, sed sæpe virtuti, quoniam quidem conditione temporum incidunt quædam, quæ possint laudata puniri. Adjice, quod magna pars hominum est, quæ reverti ad innocentiam possit. Sed non tamen vulgo ignoscere decet; nam ubi discrimen inter malos bonosque sublatum est, confusio sequitur, et vitiorum eruptio. Itaque adhibenda est moderatio, quæ sanabilia ingenia distinguere a deploratis sciat. Nec promiscuum habere ac vulgarem clementiam oportet, nec abscisam; nam tam omnibus ignoscere crudelitas est, quam nulli. Modum tenere debemus; sed quia difficile est temperamen-

tum, quidquid æquo plus futurum est, in partem humaniorem præponderet.

III. Sed hæc suo loco melius dicentur. Nunc in tres partes omnem hanc materiam dividam. Prima erit missionis; secunda, quæ naturam clementiæ habitumque demonstret; nam quum sint vitia quædam virtutes imitantia, non possunt secerni, nisi signa quibus dignoscantur impresseris; tertio loco quæremus, quomodo ad hanc virtutem perducatur animus, quomodo confirmet eam, et usu suam faciat. Nullam vero ex omnibus virtutibus magis homini convenire, quum sit nulla humanior, constet necesse est : non solum inter nos, qui hominem, sociæ animal, communi bono genitum videri volumus; sed etiam inter illos, qui hominem voluptati donant, quorum omnia dicta factaque ad utilitatem suam spectant; nam si quietem petit et otium, hanc virtutem naturæ suæ nactus est, quæ pacem amat, et manus retinet. Nullum tamen clementia ex omnibus magis, quam regem aut principem decet. Ita enim magnæ vires decori gloriæque sunt, si illis salutaris potentia est; nam pestifera vis est, valere ad nocendum. Illius demum magnitudo stabilis fundataque est, quem omnes non tam supra se esse, quam pro se, sciunt; cujus curam excubare

Manuscript of De la Clémence, 20. 4

De la Clémence, 20. 4

qui s'élance de son antre, mais que de toutes parts, au contraire, on vole vers lui comme vers un astre lumineux et bienfaisant; lorsque pour lui on est prêt à s'exposer aux glaives des conspirateurs, à lui faire un rempart de cadavres, et, si le soin de sa vie l'exige, à joncher sa route de victimes humaines. Les veilles des sujets protègent son sommeil: pressés autour de lui, leurs poitrines défendent sa poitrine; ils forment une muraille contre les dangers qui le menacent. Ce n'est pas sans raison que les peuples et les villes s'accordent ainsi pour protéger et chérir leurs rois, pour se sacrifier, avec tout ce qui leur appartient, toutes les fois que l'exige le salut du chef de l'empire. Et ce n'est ni faire trop bon marché de soi, ni faire acte de folie que de livrer au fer tant de milliers de têtes pour une seule, de racheter par tant de morts une seule vie, et quelquefois celle d'un vieillard infirme. De même que le corps entier est au service de l'âme, bien qu'il soit beaucoup plus étendu, beaucoup plus apparent, tandis que l'âme subtile se dérobe aux regards, et ne connaît pas même la retraite où elle se cache; cependant c'est pour elle que travaillent les mains, les pieds, les yeux; c'est elle que protège notre enveloppe extérieure; à son ordre, nous nous reposons; à son ordre, nous courons empressés. Quand ce maître commande, s'il est avare, nous labourons la mer pour gagner des richesses; s'il a du cœur, nous n'hésitons pas à livrer notre main aux flammes, à nous précipiter volontairement dans le gouffre; ainsi cette immense multitude, groupée autour d'une seule âme, est gouvernée par son

souffle et modérée par sa raison; tandis qu'elle succomberait sous le poids de ses propres forces, si elle ne s'appuyait sur la sagesse d'un chef.

IV. C'est donc leur propre sûreté qu'aiment les peuples, lorsque pour un seul homme dix légions se rangent en bataille, lorsque le soldat s'élance au premier rang, lorsqu'il présente sa poitrine aux blessures, pour que les drapeaux de son empereur ne reculent pas. Car c'est lui qui est le lien d'union de la république; c'est lui qui est le souffle vital que respirent tant de milliers d'hommes qui ne seraient par eux mêmes qu'un inutile fardeau et une proie facile, si cette âme de l'empire en était détachée.

« Le roi vit, tous ont une même pensée; il meurt, tout lien est brisé. »

Ce malheur serait la destruction de la paix romaine, et ruinerait la fortune d'un si grand peuple. Il sera à l'abri de ce danger tant qu'il saura supporter le frein: si une fois il le brisait, ou si, quelque révolution l'en ayant dégagé, il refusait de le reprendre, cette unité, ce faisceau d'un grand empire se briserait en mille éclats: Rome cessera de dominer du jour où elle cessera d'obéir. Aussi, n'est-il pas étonnant que les princes, les rois, ou, quelque nom qu'on leur donne, ces gardiens de la fortune publique, soient aimés au-delà des affections privées. Car, si pour les hommes sages l'intérêt public est préférable à l'intérêt particulier, il en résulte qu'ils doivent encore plus chérir celui en qui la république s'est transformée. Depuis longtemps le César s'est tellement incorporé avec la république, qu'on ne peut retrancher l'un sans

pro salute singulorum atque universorum quotidie experiuntur; quo procedente, non, tanquam malum aliquod aut noxium animal e cubili prosilierit, diffugiunt, sed tanquam ad clarum ac beneficium sidus certatim advolant, objicere se pro illo mucronibus insidiantium paratissimi, et substernere corpora sua, si per stragem illi humanam iter ad salutem struendum sit. Somnum ejus nocturnis excubiis muniunt; latera objecti circumfusique defendunt; incurrentibus periculis se opponunt. Non hic est sine ratione populis arbitribusque consensus, sic protegendum amandique reges, et se suaque jactandi, quocumque desideraverit imperantis salus. Nec hæc vilis est, aut dementia, pro uno capite tot millia excipere ferrum, ac multis moribus unam animam redimere, nonnunquam senis et invalidi. Quemadmodum totum corpus animo deservit, et quum hoc tanto majus tantoque speciosius sit, ille in occulto maneat tenuis, et in qua sede latet incertus; tamen manus, pedes, oculi negotium illi gerunt: illum hæc cutis munit; illius jussu jacemus, aut inquieti discurremus; quum ille imperavit, sive avarus dominus est, mare lucri causa scrutamur, sive ambitiosus, jamdudum dexteram flammis objecimus, aut voluntate subsilivimus; sic hæc immensa multitudo, unius animæ circumdata, illius spiritu regitur, illius ratione flectitur,

pressura se ac fractura viribus suis, nisi consilio sustineatur.

IV. Suam itaque incolumitatem amant, quum pro uno homine denas legiones in aciem deducunt, quum in prima fronte procurrunt, et adversa vulneribus pectora ferunt, ne imperatoris suis signa vertantur. Ille est enim vinculum, per quod respublica coheret; ille spiritus vitalis, quem hæc tot millia trahunt, nihil per ipsa se futura nisi onus et præda, si mens illa imperii subtrahatur.

Rege incolumi mens omnibus una:
Amisso rupere fidem.

Hic casus romanæ pacis exitium erit, hic tanti fortunæ populi in ruinas aget. Tamdiu ab isto periculo aberit hic populus, quamdiu sciet ferre frenos; quos si quando abruperit, vel aliquo casu discussos reponi sibi passus non erit, hæc unitas et hic maximi imperii contextus in partes multas dissiliet: idemque huic urbi dominandi finis erit, qui parendi fuerit. Ideo principes regesque et quocumque alio nomine sunt, tutores status publici, non est mirum amari ultra privatas etiam necessitudines. Nam si sanis hominibus publica privatis potiora sunt, sequitur, ut is quoque carior sit, in quem se respublica convertit. Olim enim ita se induit respublicæ Cæ-

les perdre tous deux. Car il faut à l'un des bras, comme à l'autre une tête.

V. Il semblerait que mon discours s'écarte loin du but; mais, par Hercule! il pénètre au fond du sujet; car si, comme je viens de l'établir, tu es l'âme de la république, elle est ton corps: tu vois, je pense, combien la clémence est nécessaire; car c'est toi-même que tu épargnes lorsque tu sembles épargner un autre. Il faut donc épargner les citoyens même coupables, ainsi que tu en agirais avec un membre malade; et si parfois il faut tirer du sang, retiens ta main, de peur de faire une incision plus forte qu'il n'est besoin. Donc, comme je le disais, la clémence est sans doute dans la nature de tous les hommes; mais c'est surtout chez les souverains qu'elle est glorieuse, parce que par eux elle trouve plus à conserver, elle trouve pour se déployer une plus ample matière. Quel faible mal, en effet, produit la cruauté privée! mais la fureur des princes est une guerre. Bien qu'il y ait accord entre toutes les vertus, et que l'une ne soit ni meilleure, ni plus honorable que l'autre, quelques-unes cependant conviennent davantage à certaines personnes. La grandeur d'âme sied à tout mortel, même à celui qui n'a rien au-dessous de lui. Qu'y a-t-il, en effet, de plus grand, de plus noble, que de vaincre la mauvaise fortune? Cependant, cette grandeur d'âme est plus au large dans la prospérité, et se fait mieux voir sur le tribunal que sur la place. La clémence, quelque demeure qu'elle pénètre, la rend heureuse et paisible; mais, dans celle des rois, plus elle est rare, plus elle est admirable. Qu'y a-t-il, en effet, de plus remarqua-

ble que de voir celui dont la colère ne rencontre pas d'obstacle, dont les sentences les plus rigoureuses reçoivent la sanction de ceux même qui périssent, qui ne doit de compte à personne, même de ses plus violents emportements, et que personne ne tenterait de fléchir, se mettre à lui-même un frein, et faire de sa puissance un usage meilleur et plus doux? Il se dit à lui-même: « Malgré la loi, il n'y a personne qui ne puisse tuer; il n'y a personne qui puisse sauver, excepté moi. » Une grande fortune exige un grand cœur; car si on ne s'élève jusqu'à elle, si on ne se place plus haut, on la ravale elle-même plus bas que la terre. Or, c'est le propre d'une grande âme d'être calme et tranquille, de regarder du haut de son mépris les injures et les offenses. C'est aux femmes qu'appartiennent les emportements de la colère; c'est aux bêtes féroces, et encore aux moins généreuses, à redoubler leurs morsures et leurs attaques sur un ennemi terrassé. Les éléphants et les lions abandonnent celui qu'ils ont renversé; l'acharnement ne convient qu'aux animaux ignobles. Une colère cruelle et inexorable ne sied pas à un roi; car il ne se montre guère supérieur à l'homme vers lequel il se rabaisse en s'irritant contre lui: mais s'il donne la vie à ceux que menace la mort, s'il donne les dignités à ceux qui méritent de les perdre, il fait ce qui n'est possible qu'à celui qui peut tout. Car la vie peut être arrachée même à un supérieur, jamais elle ne peut être donnée qu'à un inférieur. Sauver, c'est le privilège d'une haute fortune: et jamais elle ne doit être tant admirée que lorsqu'il lui arrive de pouvoir ce que peuvent

sar, ut seduci alterum non possit sine utriusque pernicie; nam ut illi viribus opus est, ita et huic capite.

V. Longius videtur recessisse a proposito oratio mea: at nehercules rem ipsam premit. Nam si, quod adhuc colligitur, animus reipublicæ tu es, illa corpus tuum: vides, ut puto, quam necessaria clementia sit; tibi enim parcis, quem videris alteri parcere. Parcendum itaque est etiam improbandis civibus, non aliter quam membris languentibus; et si quando misso sanguine opus est, sustinendum est, ne ultra, quam necesse sit, incidas. Est ergo, ut dicebam, clementia omnibus quidem hominibus secundum naturam, maxime tamen decora imperatoribus: quanto plus habet apud illos quod servet, quantoque in majore materia apparet. Quantum enim nocet privata crudelitas? Principum sævitia, bellum est. Quum autem virtutibus inter se sit concordia, nec ulla altera melior aut honestior sit, quedam tamen quibusdam personis aptior est. Decet magnanimitas quemlibet mortalem, etiam illum infra quem nihil est. Quid enim majus, aut fortius, quam malam fortunam retundere? Hæc tamen magnanimitas in bona fortuna laxiorem locum habet, meliusque in tribunali, quam in plano conspicitur. Clementia in quancumque domum pervenerit,

eam felicem tranquillamque præstabit; sed in regia quo rarior, eo mirabilior. Quid enim est memorabilius, quam eum, cujus iræ nihil obstat, cujus graviore sententiæ ipsi qui pereunt assentiuntur, quem nemo interrogaturus est, immo si vehementius excaudit, nec deprecaturus quidem, ipsum sibi manum injicere, et potestate sua in melius placidiusque uti? hoc ipsum cogitantem: occidere contra legem nemo non potest; servare nemo, præter me. Magnam fortunam magnus animus decet, qui nisi se ad illam extulit, et altior sletit, illam quoque infra terram deducit. Magui autem animi est proprium, placidum esse, tranquillumque, et injurias atque offensiones superne despiciere. Muliebres est, furere in ira; ferarum vero, nec generosarum quidem, præmordere et urgere projectos. Elephantum leonesque transeunt, quæ impulerunt; ignobilis bestię pertinacia est. Non decet regem sæva et inexorabilis ira; non multum enim supra eum eminet, cui se irascendo exæquat; at si dat vitam, si dat dignitatem periclitantibus et meritis amittere, facit quod nulli nisi rerum potenti licet. Vita enim etiam superiori eripitur, nunquam nisi inferiori datur. Servare proprium est excellentia fortune; quæ nunquam magis suspici debet, quam quum illi contingit idem posse quod diis,

les dieux, au bienfait desquels, tous, bons et méchants, nous devons la lumière. Que le prince donc s'inspire des sentiments de la divinité; que, parmi ses sujets, il en voie avec amour quelques-uns, parce qu'ils sont utiles et bons; qu'il laisse le reste dans la foule; qu'il se félicite de l'existence de ceux-ci, qu'il tolère ceux-là.

VI. Songe que tu es dans cette ville où la multitude, dont les flots se pressent sans relâche à travers de larges rues, étouffe dès qu'un obstacle interrompt le cours de ce rapide torrent; où le peuple se fait jour vers trois théâtres à la fois, où l'on consomme toutes les moissons du monde entier : en quelle solitude, en quel désert se changerait-elle, s'il n'y restait que ceux qu'absoudrait un juge sévère ! Quel est le magistrat interrogateur qui ne soit répréhensible devant la loi même au nom de laquelle il interroge ? Quel est l'accusateur qui soit exempt de faute ? Je ne sais même s'il est quelqu'un qui se montre plus difficile à accorder le pardon que l'homme qui, le plus souvent, a eu besoin de l'implorer. Tous nous avons commis des fautes, les uns de plus graves, les autres de plus légères; les uns de propos délibéré, les autres par l'impulsion du hasard, ou par l'entraînement d'une perversité étrangère; quelques-uns n'ont pas su persister fortement dans de bonnes résolutions, et perdent leur innocence à regret et à leur corps défendant. Non-seulement nous avons failli, mais jusqu'à la fin de la vie nous continuerons à faillir. Quand même il serait quelqu'un qui eût si bien purifié son âme, que rien ne pourrait plus ni la troubler, ni l'égarer, cependant il

n'est arrivé à l'innocence qu'à travers le péché.

VII. Puisque j'ai parlé des dieux, je proposerai au prince le plus bel exemple sur lequel il puisse se former, en se montrant envers ses sujets ce qu'il voudrait que les dieux fussent envers lui. Lui conviendrait-il de trouver les divinités inexorables pour ses fautes et ses erreurs ? Lui conviendrait-il qu'elles le poursuivissent jusqu'au dernier châtement ? Qui d'entre les rois peut être assuré que les aruspices ne recueilleront pas ses restes ? Que si les dieux, dans leur indulgence et leur justice, ne punissent pas aussitôt par la foudre les crimes des puissants, combien n'est-il pas plus juste qu'un homme établi au-dessus des hommes exerce son empire avec douceur, et se demande si l'aspect du monde n'a pas plus d'agréments et de charmes pour les yeux, durant un jour pur et serein, qu'au milieu des éclats répétés du tonnerre qui ébranlent l'espace, et des feux qui brillent de toutes parts ? Or, le spectacle d'une autorité paisible et modérée n'est pas autre que celui d'un ciel pur et sans nuage. Un règne cruel est tumultueux et voilé de ténèbres; les peuples tremblent et s'épouvantent à des bruits soudains, et celui-là même qui trouble tout n'est pas à l'abri des secousses. On excuse plus volontiers chez les hommes privés l'opiniâtreté de la vengeance; car ils peuvent être blessés, et leur ressentiment vient de l'injure : ils craignent d'ailleurs le mépris; et ne pas rendre la pareille à l'offenseur semble de la faiblesse, non de la clémence. Mais celui à qui la vengeance est facile, s'il y renonce, obtient sûrement un renom de bonté. Dans une condition ob-

quorum beneficio in lucem edimur, tam boni quam mali. Deorum itaque sibi animum asserens princeps, alios ex civibus suis, quia utiles bonique sunt, libens videat, alios in numerum relinquat : quosdam esse gaudeat, quosdam patiatur.

VI. Cogita te in hac civitate, in qua turba per latissima itinera sine intermissione defluens eliditur, quotiens aliquid obstitit, quod cursum ejus velut torrentis rapidi moraretur; in qua tribus eodem tempore theatris viæ postulantur; in qua consumitur, quidquid terris omnibus aratur : quanta solitudo et vastitas futura sit, si nihil relinquitur, nisi quod iudex severus absolverit ! Quotus quisque ex quæstoribus est, qui non ea ipsa lege teneatur, qua quærit ? Quotus quisque accusator vacat culpa ? et nescio, an nemo ad dandam veniam difficilior sit, quam qui illam petere sæpius meruit. Peccavimus omnes : alii gravia, alii leviora, alii ex destinato, alii forte impulsu, aut aliena nequitia ablati; alii in bonis consiliis parum fortiter steterimus, et innocentiam inviti ac renitentes perdidimus. Nec delinquimus tantum, sed usque ad extremum ævi delinquemus. Etiam si quis tam bene purgavit animum, ut nihil obturbare eum amplius possit ac salutare, ad innocentiam tamen peccando pervenit.

VII. Quoniam deorum feci mentionem, optime hoc exemplum principi constitutum, ad quod formetur, ut se talem esse civibus, quales sibi deos velit. Expedit ergo habere inexorabilia peccatis atque erroribus numina ? expedit usque ad ultimam infesta perniciem ? Ecquis regum erit latus, cujus non membra aruspices colligant ? quodsi dii placabiles et æqui delicta potentium non statim fulminibus persequuntur, quanto æquius est, hominem hominibus præpositum miti animo exercere imperium, et cogitare, utrum mundi status gratior oculis pulchriorque sit sereno et puro die, an quum fragoribus crebris omnia quatiantur, et ignes hinc atque illinc micant ? Atqui non alia facies est quieti moderatique imperii, quam sereni cæli et nitentis. Crudele regnum, torbidum, tenebrisque obscurum est, inter trementes et ad repentinum sonitum expavescentes, nec eo quidem qui omnia turbat inconcusso. Facilius privatis ignoscitur pertinaciter se vindicantibus; possunt enim lædi, dolorque eorum ab injuria venit; timent præterea contemptum; et non reluisse ludentibus gratiam, infirmitas videtur, non clementia. At cui ultio in facili est, is omnia ea, certam laudem mansuetudinis consequitur. Humili loco positus exercere manum, litigare, in rixam procurrare,

seure, on est plus libre de menacer de la main, de se disputer, d'engager une querelle et de suivre les penchans de sa colère. Entre pareils, les coups sont légers. Dans un roi, même les cris et l'intempérance de paroles dérogeant à la majesté.

VIII. Tu trouves pénible pour les rois de se voir arracher la liberté de parler, qui appartient aux plus humbles. « C'est, dit-on, une servitude, et non un empire. » Eh quoi ! ne sens-tu pas en effet que c'est à nous l'empire, à toi la servitude ? Elle est tout autre, la condition de ceux qui sont cachés dans une foule qu'ils ne dépassent pas ; leurs vertus, pour se faire jour, ont longtemps à lutter, et leurs vices sont enveloppés d'obscurité. Mais toi, la renommée recueille tes actes et tes paroles, et nul ne doit davantage s'inquiéter de la réputation qu'il aura, que celui qui doit en avoir une grande, par quelques actions qu'il la mérite. Combien de choses ne te sont pas permises, qui, grâce à toi, le sont pour nous ? Je puis, dans tous les quartiers de la ville, me promener seul et sans crainte, quoique nulle suite ne m'accompagne, que nul glaive ne soit chez moi, ni à mon côté : toi, dans ta paix, il te faut vivre armé. Tu ne peux t'écarter de ta fortune ; elle t'assiège, et n'importe où tu veux descendre, elle te poursuit de son imposant appareil. C'est là la servitude de la grandeur suprême, de ne pouvoir s'amoindrir : mais cette nécessité t'est commune avec les dieux ; car le ciel les retient aussi captifs, et descendre leur est aussi peu permis, qu'il serait pour toi peu sûr. Tu es enchaîné à ta grandeur. Peu de personnes sentent nos mouvements : nous pou-

vons aller, revenir, changer nos allures, sans que le public en ait conscience : toi, il ne t'est pas plus qu'au soleil donné de te cacher. Une éclatante lumière t'environne, et tous les yeux sont tournés vers elle. Tu crois sortir, et tu t'élèves sur l'horizon. Tu ne peux parler sans que la voix retentisse chez toutes les nations de la terre : tu ne peux être en colère, sans que tout tremble : de même tu ne peux frapper un homme, sans ébranler tout ce qui l'entoure. De même que la foudre tombe au péril d'un petit nombre, au grand effroi de tous, de même les emportemens du pouvoir suprême répandent la terreur bien plus loin que le mal ; et ce n'est pas sans raison. Car, dans celui qui peut tout, on envisage moins ce qu'il fait que ce qu'il pourrait faire. D'ailleurs, dans la condition privée, la patience après les injures reçues expose à en recevoir de nouvelles : la clémence garantit la sécurité des rois. De fréquentes rigueurs répriment la haine d'un petit nombre, irritent celle de tous ; il faut que la volonté de sévir cesse avant le motif. Autrement, ainsi que les arbres taillés se reproduisent par de nombreux rameaux, et que certaines plantes repoussent plus touffues quand on les a coupées ; ainsi la cruauté des rois augmente le nombre de leurs ennemis, en les détruisant. Car les parents et les enfans de ceux qui furent tués, et leurs proches, et leurs amis, se lèvent à la place de chacune des victimes.

IX. Je veux te prouver la vérité de cette assertion par un exemple pris dans ta famille. Le divin Auguste fut un empereur clément, si l'on ne commence à le juger qu'à dater de son empire.

ac morem iræ suæ gerere, liberius est; leves inter paria ictus sunt; regi vociferatio quoque, verborumque intemperantia non ex majestate est.

VIII. Grave putas, eripi loquendi arbitrium regibus, quod humillimi habent? « Ista, inquit, servitus est, non imperium. » Quid tu? non experiris istud nobis esse, tibi servitum? Alia conditio est eorum qui in turba, quam non excedunt, latent: quorum et virtutes ut appareant, diu luclantur, et vitia tenebras habent. Vestra facta dictaque rumor excipit: et ideo nullis magis curandum est, qualem famam habeant, quam qui qualemcumque meruerint, magnam habituri sunt. Quam multa tibi non licent, quæ nobis beneficio tuo licent? Possum in qualibet parte urbis solus incedere sine timore, quamvis nullus sequatur comes, nullus sit domi, nullus ad latus gladius: tibi in tua pace armato vivendum est. Aberrare a fortuna tua non potes; obsidet te, et quocumque descendis, magno apparatu sequitur. Est hæc summæ magnitudinis servitus, non posse fieri minorem: sed cum diis tibi communis ista necessitas est; nam illos quoque cælum alligatos tenet: nec magis illis descendere datum est, quam tibi tutum. Fastigio tuo affixus es. Nostros motus pauci sentiunt; prodire nobis, ac recedere, et

mutare habitum sine sensu publico licet: tibi non magis, quam soli, latere contingit. Multa contra te lux est: omniū in istam conversi oculi sunt. Prodire te putas? oriris: loqui non potes, nisi ut vocem tuam, quæ ubique sunt gentes, excipiant; irasci non potes, nisi ut omnia tremant; sic neminem potes affligere, nisi ut quid circa fuerit, quatitur. Ut fulmina paucorum periculo cadunt, omnium metu; sic animadversiones magnarum potestatum terrent latius, quam nocent: non sine causa. Non enim quantum fecerit, sed quantum facturus sit, cogitatur in eo, qui omnia potest. Adjice nunc, quod privatos homines ad accipiendas injurias opportuniore acceptarum patientia facit: regibus certior est ex mansuetudine securitas. Quia frequens vindicta paucorum odium reprimit, omnium irritat: voluntas oportet ante saviendi, quam causa, deficiat. Alioquin quemadmodum præcisæ arbores plurimis ramis repullulant, et multa satorum genera, ut densiora surgant, reciduntur; ita regia crudelitas auget inimicorum numerum tollendo. Parentes enim liberique eorum, qui interfecti sunt, et propinqui, et amici, in locum singulorum succedunt.

IX. Hoc quam verum sit, admonere te exemplo domestico volo. Divus Augustus fuit mitis princeps, si quis

Mais, quand la république avait plusieurs maîtres, sa main usa du glaive. A l'âge que tu as maintenant, à peine sorti de sa dix-huitième année, déjà il avait plongé son poignard dans le sein de ses amis ; déjà il avait, par des embuches, menacé la poitrine du consul M. Antoine ; il avait été le collègue des proscriptionnaires. Mais, lorsqu'il eut dépassé sa quarantième année, pendant son séjour dans les Gaules, il lui fut donné avis que Lucius Cinna, homme d'un esprit étroit, lui dressait des embuches. On lui dit où, quand et comment il devait frapper ; un des complices était le dénonciateur. Auguste, résolu de se venger de lui, fit réunir ses amis en conseil. Sa nuit fut agitée : car il songeait qu'il allait condamner un jeune homme noble, et à cela près irréprochable, petit-fils de Cn. Pompée. Il ne pouvait déjà plus se résoudre à la mort d'un seul homme ; et pourtant, avec M. Antoine, il avait dicté l'édit de proscription au milieu d'un souper. Il gémissait, et faisait entendre des paroles entrecoupées et contradictoires : « Quoi donc ! souffrirai-je que mon assassin s'en aille libre et tranquille, quand je suis en alarmes ? Il ne serait pas puni, celui qui, menaçant une tête tant de fois épargnée par les guerres civiles, échappée à tant de combats maritimes et terrestres, après que les terres et les mers sont pacifiées, entreprend, non de me tuer, mais de m'immoler ? » Car il voulait le frapper pendant le sacrifice. Puis, après un intervalle de silence, élevant la voix, il s'emportait beaucoup plus violemment contre lui-même que contre Cinna : « Pourquoi vis-tu, si

tant d'hommes ont intérêt à ta mort ? Quand s'arrêteront les supplices ? Quand s'arrêtera le sang ? Je suis pour les jeunes nobles une tête dévouée, contre laquelle ils aiguisent leurs poignards. La vie n'est pas si précieuse que, pour ne pas périr moi-même, il faille perdre tant de monde ! » Enfin sa femme Livie l'interrompt : « En croiras-tu, dit-elle, les conseils d'une femme ? Fais ce que font les médecins ; lorsque les remèdes ordinaires ne réussissent pas, ils emploient les contraires. La sévérité ne t'a pas encore profité : après Salvidienus est venu Lépidus ; après Lépidus, Muréna ; après Muréna, Cæpion ; après Cæpion, Egnatius ; je ne nomme pas les autres qui rougissent d'avoir tant osé : essaie maintenant du moyen de la clémence. Pardonne à L. Cinna ; il est découvert : il ne peut déjà plus te nuire ; il peut encore être utile à ta gloire. » Heureux d'avoir trouvé un avocat dans sa cause, Auguste remercie son épouse, donne aussitôt contre-ordre aux amis qu'il avait convoqués en conseil, et mande Cinna tout seul. Renvoyant alors tout le monde de sa chambre, après avoir fait placer un second siège pour Cinna : « Ce que je te demande avant tout, lui dit-il, c'est de ne pas m'interrompre, c'est de ne pas t'écrier au milieu de mon discours : il te sera donné ensuite le loisir de parler. Je t'ai trouvé, Cinna, dans le camp de mes adversaires, non pas devenu, mais né mon ennemi : je t'ai donné la vie, je t'ai rendu tout ton patrioisme. Aujourd'hui tu es si heureux, si riche, que le vaincu fait envie aux vainqueurs. Tu demandes le sacerdoce ; et repoussant de nombreux

illum a principatu suo æstimare incipiat. In communi quidem republica gladium movit ; quum hoc ætatis esset quod tu nunc es, duodevicesimum egressus annum, jam pugiones in sinum amicorum absconderat, jam insidiis M. Antonii consulis latus petierat, jam fuerat collega proscriptionis : sed quum annum quadragesimum transisset, et in Gallia moraretur, de ætate ad eum indicium, L. Cinnam, stolidi ingenii virum, insidias ei struere. Dictum est et ubi, et quando, et quemadmodum aggredi vellet : unus ex consiliis deferebat. Constituit se ab eo vindicare ; consilium amicorum advocari jussit. Nox illi inquieta erat, quum cogitaret adolescentem nobilem, hoc detracto, integrum, Cn. Pompeii nepotem damnum. Jam unum hominem occidere non poterat, cum M. Antonio proscriptionis edictum inter cœnam dictarat. Gemitus subinde voces emittebat varias, et inter se contrarias. « Quid ergo ? ego percussorem meum securum ambulare patiar, me sollicito ? Ergo non dabit pœnas, qui tot civilibus bellis frustra petitum caput, tot navalibus, tot pedestribus præliis incolume, postquam terra marique pax parata est, non occidere constituit, sed immolare ? » nam sacrificantem placuerat adoriri. Rursus silentio interposito majore multo voce, sibi, quam Cinnæ, irasce-

batur. « Quid vivis, si perire te tam multorum interest ? quis finis erit suppliciorum ? quis sanguinis ? Ego sum nobilibus adolescentulis expositum caput, in quod mucrones acuant. Non est tanti vita, si, ut ego non peream, tam multa perdenda sunt. » Interpellavit tandem illum Livia uxor : et, « Admittis, inquit, muliebri consilium ? Fac quod medici solent ; qui ubi usitata remedia non procedunt, tentant contraria. Severitate nihil adhuc profecisti : Salvidienum Lepidus secutus est, Lepidum Muræna, Murænam Cæpio, Cæpionem Egnatius, ut alios taceam, quos tantum ausos pudet : nunc tenta quomodo tibi cedat clementia. Ignosce L. Cinnæ ; deprehensus est : jam nocere tibi non potest, prodesse famæ tuæ potest. » Gavisus, sibi quod advocatum invenerit, uxori quidem gratias egit : reuerti autem extemplo amicis, quos in consilium rogaverat, imperavit, et Cinnam unum ad se arcessit : dimissisque omnibus e cubiculo, quum alteram Cinnæ poni cathedram jussisset : « Hoc, inquit, primum a te peto, ne me loquentem interpelles, ne medio sermone meo proclames : dabitur tibi loquendi liberum tempus. Ego te, Cinna, quum in hostium castris invenissem, non factum tantum mihi inimicum, sed natum servavi, patrimonium tibi omne concessi. Hodie tam felix

compétiteurs dont les pères avaient combattu près de moi, c'est à toi que je le donnai. Après avoir si bien mérité de toi, tu as décidé de m'assassiner. » A ces mots, Cinna s'écriant qu'un tel égarement était bien loin de lui : « Tu tiens mal ta promesse, Cinna, reprit-il; il était convenu que tu ne m'interromprais pas. Tu veux, je le répète, m'assassiner. » Puis il indiqua le lieu, les complices, le jour, le plan de la conspiration, le bras auquel le fer devait être confié. Ensuite, le voyant les yeux baissés et gardant le silence moins par respect pour la convention faite que par la conscience de son crime : « Quel est ton but? lui dit-il. Est-ce pour régner toi-même? Par Hercule! le peuple romain est à plaindre, si entre toi et l'empire je suis le seul obstacle. Tu ne peux même défendre ta maison; ces jours derniers, dans une contestation privée, tu as succombé sous le crédit d'un affranchi. En es-tu donc à ne trouver rien de plus facile que de choisir César pour adversaire? Soit; si je suis le seul empêchement à tes espérances. Mais s'accommoderont-ils de toi, les Paulus, les Fabius Maximus, les Cossus, les Servilius, et cette longue suite de nobles, non de ceux qui portent de vains titres, mais de ceux qui honorent les images de leurs aïeux? » Je ne reproduirai pas tout son discours, qui remplirait la plus grande partie de cet écrit; car il est certain qu'il parla plus de deux heures, voulant prolonger ce supplice, le seul qu'il lui préparât. « Cinna, continua-t-il, je te donne la vie une seconde fois; la première, c'était à un ennemi; maintenant, c'est à un traître et à un par-

ricide. Qu'à dater de ce jour notre amitié commence : luttons désormais à qui mettra le plus de loyauté, moi en te donnant la vie, toi en me la devant. » Depuis, il lui offrit de lui-même le consulat, en lui reprochant de n'avoir pas osé le demander. Auguste n'eut pas d'ami plus fidèle, et fut son seul héritier. Il n'y eut plus personne qui formât de complot contre lui.

X. Ton aïeul pardonna aux vaincus; car, s'il n'eût pardonné, sur qui eût-il régné? Ce fut dans le camp ennemi qu'il recruta Salluste, et les Cocceius, et les Dellius, et toute la cohorte de ceux qui avaient les premières entrées. Déjà, par sa clémence, il avait conquis les Domitius, les Messala, les Asinius, les Cicéron, et toute la fleur de Rome. Et Lépidus lui-même, comme il lui permit de mourir tard! Pendant un grand nombre d'années, il le laissa conserver les insignes de la principauté, et ce ne fut qu'après sa mort, qu'il consentit à ce qu'on lui transférât à lui-même le souverain pontificat. Il aimait mieux qu'on l'appelât un honneur qu'une dépouille. Cette clémence lui assura le salut et le repos : c'est elle qui le rendit cher et agréable, quoiqu'il eût imposé son joug à des têtes qui n'y étaient pas encore habituées; c'est elle qui, aujourd'hui, lui vaut une renommée qui accompagne rarement les princes, même de leur vivant. Nous croyons qu'Auguste est un dieu, mais sans qu'on nous l'ordonne. Nous reconnaissons qu'il fut un bon prince et mérita le nom de père; et la seule raison, c'est que même les outrages, qui d'ordinaire sont pour les princes plus sensibles que les crimes, ne provo-

es, et tam dives, ut victo victores invident. Sacerdotium tibi petenti, præteritis compluribus, quorum parentes necum militaverant, dedi. Quum sic de te meruerim, occidere me constituisti. Quum ad hanc vocem exclamasset, procul hanc ab se abesse dementia : « Non præstas, inquit, fidem, Cinna; convenerat ne interloquereris. Occidere, inquam, me paras; » adjecit locum, socios, diem, ordinem insidiarum, cui commissum esset ferrum. Et quum defixum videret, nec ex conventionem jam, sed ex conscientia tacentem : « Quo, inquit, hoc animo facis? Ut ipse sis princeps? male, mehercule, cum populo romano agitur, si tibi ad imperandum nihil præter me obstat. Domum tuam non potes; nuper libertini hominis gratia in privato judicio superatus es : adeo nihil facilius potes, quam contra Cæsarem advocare? Cedo, si spes tuas solus impedio, Paullusne te, et Fabius Maximus, et Cossi, et Servilii ferent, tantumque agmen nobilium, non inania nomina præferentium, sed eorum qui imaginibus suis decori sunt? » Ne totam ejus orationem repetendo, magnam partem voluminis occupem, diutius enim quam duabus horis locutum esse constat, quum hanc ponam, qua sola erat contentus futurus, extenderet. Vitam tibi, inquit, Cinna, iterum do, prius

hosti, nunc insidiatori ac parricidæ. Ex hodierno die inter nos amicitia incipiat : contendamus, utrum ego meliore fide vitam tibi dederim, an tu debeas. Post hæc detulit ultro consulatum, questus, quod non auderet petere : amicissimum fidelissimumque habuit : heres solus fuit illi, nullis amplius insidiis ab ullo petitus est.

X. Ignovit abavus tuus victis; nam si non ignovisset, quibus imperasset? Sallustium, et Cocceios, et Dellios, et totam cohortem primæ admissionis, ex adversariorum castris conscripsit. Jam Domitios, Messalas, Asinios, Cicerones, et quidquid floris in civitate erat, clementiæ suæ debebat. Ipsum Lepidum quamdiu mori passus est! Per multos annos tulit ornamenta principis retinentem; et pontificatum maximum, non nisi mortuo illo, transferri in se passus est; maluit enim illum honorem vocari, quam spoliū. Hæc eum clementia ad salutem securitatemque perduxit; hæc gratum ac favorabilem reddidit, quamvis nondum subactis reipublicæ cervicibus manum imposuisset; hæc hodieque præstat illi famam, quæ vix vivis principibus servit. Deum esse, non tanquam jussi credimus. Bonum principem Augustum, et bene illi convenisse parentis nomen, fatemur; ob nullam aliam causam, quam quod contumelias quoque suas, quæ ac-

quèrent jamais chez lui la cruauté; c'est qu'aux paroles offensantes il se contenta de rire; c'est qu'il semblait être puni quand il punissait; c'est qu'après avoir condamné les complices des adultères de sa fille, bien loin de les faire mourir, il les relégua, et leur délivra des ordres écrits pour garantir leur sûreté. Or, si l'on considère combien il y a d'hommes tout prêts à se charger des colères du prince et à lui offrir en don le sang d'autrui, c'est là pardonner, que de faire plus que sauver la vie, c'est à savoir la garantir.

XI. Voilà ce que fit Auguste vieillard, ou du moins quand ses années inclinaient vers la vieillesse. Sa jeunesse fut emportée, ardente de colère, coupable de bien des actes sur lesquels il reportait ses yeux avec regret. Personne n'oserait comparer à la clémence celle du divin Auguste, quand même on mettrait en balance sa vieillesse plus que mûre contre les jeunes années. Sans doute il fut clément et modéré, mais après avoir souillé de sang romain les flots d'Actium, mais après avoir brisé sur les rives de Sicile ses flottes et celles des ennemis, mais après les sacrifices de Pérouse et les proscriptions. Mais moi, je n'appelle pas clémence la cruauté lassée. La vraie clémence, César, consiste, comme celle dont tu fais preuve, à ne pas commencer par le repentir des rigueurs passées, à n'avoir aucune tache, à ne verser jamais le sang des citoyens. La véritable modération d'esprit dans le pouvoir suprême, celle qui mérite l'amour du genre humain, de la commune patrie, qui t'est maintenant consacrée, se reconnaît à ce que loin de se laisser ni enflammer

par les passions, ni entraîner par la témérité, ni corrompre par les exemples des princes ses prédecesseurs, jusqu'à faire des expériences pour essayer combien on peut abuser de ses sujets, on émousse le glaive du pouvoir. Tu as fait, César, que notre ville est pure de sang; et cette gloire, dont s'est vantée ton âme généreuse, de n'avoir pas versé dans le monde entier une seule goutte de sang, est d'autant plus grande, d'autant plus étonnante, que jamais le glaive ne fut confié à de plus jeunes mains. La clémence apporte, non-seulement plus d'honneur, mais plus de sûreté, elle est en même temps l'ornement des empires, et leur appui le plus assuré. Pourquoi donc, en effet, les rois vieillissent-ils sur le trône, pour le transmettre ensuite à leurs fils et à leurs petits-fils, tandis que le règne des tyrans est court et détesté? Et quelle est la différence entre un tyran et un roi (car en apparence leur fortune et leur puissance est la même), si ce n'est que les tyrans sévissent par plaisir, les rois par raison et nécessité?

XII. « Mais qu'il les rois eux-mêmes ne font-ils pas mourir? » Oui, toutes les fois que l'utilité publique commande de le faire : mais la sévérité est dans le cœur des tyrans. Aussi ce n'est pas le nom, mais les actions qui distinguent le tyran du roi. Car Denis l'Ancien peut, à juste titre, être préféré à bien des rois; et L. Sylla, rien n'empêche de l'appeler tyran, lui qui ne cessa d'égorger que faute de victimes. Qu'importe qu'il soit descendu de la dictature, qu'il ait repris la toge? Quel tyran s'abreuva jamais plus avidement du sang humain, que celui qui fit massa-

biores principibus solent esse, quam injuriæ, nulla crudelitate exsequatur; quod probrois in se dictis arrisit; quod dare illum pœnas apparebat, quum exigeret; quod quoscumque ob adulterium filiarum suarum damnaverant, adeo non occidit, ut dimissis, quo tutiores essent, diplomata daret. Hoc est ignorare, quum scias multos futuros, qui pro te irascantur, et tibi alieno sanguine gratificentur, non dare tantum salutem, sed præstare.

XI. Hæc Augustus senex, aut jam in senectutem annis vergentibus. In adolescentia caluit, arsit ira, multa fecit, ad quæ invitus oculos retorquebat. Comparare nemo mansuetudini tuæ audebit divum Augustum, etiamsi in certamen juveniliū annorum deduxerit senectutem plus quam maturam. Fuerit moderatus et clemens; nempe post mare Actiacum Romano cruore infectum, nempe post fractas in Sicilia classes, et suas et alienas; nempe post Perusinas aras, et proscriptiones. Ego vero clementiam non voco lassam crudelitatem. Hæc est, Cæsar, clementia vera, quam tu præstas, quæ non sævitæ poenitentia cœpit: nullam habere maculam, nunquam civilem sanguinem fudisse. Hæc est in maxima potestate verissima animi temperantia, et humani generis, communis patriæ, nunc dicatæ tibi, amor, non cupiditate aliqua,

non temeritate incendi, non priorum principum exemplis corruptum, quantum in cives suos liceat, experiendo tentare; sed hebetare aciem imperii sui. Præstitisti, Cæsar, civitatem incruentam, et hoc, quod magno animo gloriatus es, « Nullam te toto orbe stillam cruoris humani misisse, » eo majus est mirabiliusque, quod nulli unquam citius gladius commissus est. Clementia ergo non tantum honestiores, sed tutiores præstat; ornamentumque imperiorum est simul certissima salus. Quid enim est, cur reges consueverint, liberisque ac nepotibus tradiderint regna, tyrannorum execrabilis ac brevis potestas est? Quid interest inter tyrannum et regem? species enim ipsa fortunæ ac licentia par est, nisi quod tyranni in voluplate sæviunt, reges non nisi ex causa ac necessitate.

XII. « Quid ergo! non reges quoque occidere solent? » Sed quoties id fieri publica utilitas persuadet; tyrannis sævitia cordi est. Tyrannus autem a rege distat factis, non nomine. Nam et Dionysius major jure meritoque præferri multis regibus potest; et L. Sullam appellari tyrannum quid prohibet, cui occidendi finem fecit inopia hostium? Descenderit licet dictatura sua, et se togæ reddiderit, quis tamen unquam tyrannus tam avide huma-

crer à la fois sept mille citoyens romains? Et lorsque, près du théâtre de cette boucherie, siégeant dans le temple de Bellone, il entendit les cris de tant de milliers d'hommes qui se débattaient sous le glaive, il dit au sénat épouvanté : « Continuons, Pères conscrits, c'est un petit nombre de séditieux qu'on exécute par mon ordre. » En cela il ne mentait pas; c'était pour Sylla un petit nombre. Mais bientôt on entendit encore ce même Sylla s'écrier : « Sachons, par la manière dont on doit s'irriter contre des ennemis, comment il convient de traiter des citoyens qui ont pris le nom d'ennemis et se sont détachés du corps de la république. » Au reste, la clémence fait, ce que je disais, qu'il y a une grande différence entre un roi et un tyran. Quoique l'un et l'autre soient entourés des mêmes armes, le premier les a pour s'en servir à fortifier la paix, l'autre pour comprimer de grandes haines par une grande terreur. Ces bras mêmes auxquels il s'est confié, il ne les regarde pas sans effroi; les excès le poussent dans des excès contraires. Car il est haï, parce qu'il est craint; et il veut être craint, parce qu'il est haï. Il cite ce vers exécrable qui a précipité tant de princes : « Qu'on me haisse, pourvu qu'on me craigne ! » Malheureux, qui ne sait pas jusqu'où la rage éclate, quand les haines ont comblé la mesure ! En effet, une crainte modérée contient les esprits; mais lorsqu'elle est continuelle et violente, lorsqu'elle reproduit sans cesse l'image des derniers supplices, elle relève l'audace dans les âmes abattues, et pousse à tout oser. Ainsi l'on retient les bêtes fauves dans une enceinte de cordes et de plumes; mais si, le

fer à la main, le chasseur vient les presser par derrière, elles tenteront la fuite à travers ce qu'elles fuyaient, et fouleront aux pieds l'épouvantail. Le courage le plus terrible est celui que fait éclater l'extrême nécessité. Il faut que la crainte laisse quelque sécurité, et fasse envisager plus d'espoir que de péril; autrement, si l'homme tranquille n'en a pas moins à trembler, il aime mieux se jeter dans le danger, et prendre la vie d'un autre. Un roi doux et modéré a des appuis sûrs dans ceux qu'il emploie pour le salut de tous; et le soldat, glorieux de voir consacrer ses services à la sécurité publique, supporte avec joie tous ses travaux : car c'est un père qu'il garde. Quant à ce tyran farouche et sanguinaire, il est inévitable que ses satellites le prennent en dégoût.

XIII. Nul ne peut avoir des ministres fidèles et de bonne volonté, quand il s'en sert comme de machines à torture, de chevalets, d'instruments de mort, quand il leur jette des hommes comme à des bêtes féroces. De plus en plus coupable dans ses actes, plus ombrageux parce qu'on redoute les hommes et les dieux témoins et vengeurs de ses forfaits, on en arrive au point de ne pouvoir plus changer de mœurs. Car, parmi ses autres maux, la cruauté a cela de pire, qu'il faut qu'on y persévère, et que le retour vers le bien est interdit. Les crimes doivent être appuyés par d'autres crimes : or, qu'y a-t-il de plus malheureux que celui auquel il est nécessaire d'être méchant? Oh ! qu'il est à plaindre, du moins à ses yeux, car ce serait un crime pour les autres de le plaindre, celui qui a signalé son pouvoir par le meurtre et les rapines,

num sanguinem bibit, quam ille, qui septem millia civium romanorum contrucidari jussit? Et quum in vicino, ad ædem Bellonæ sedens, exaudisset conclamationem tot millium sub gladio gementium, exterrito senatu : « Hoc agamus, inquit, P. C. ! seditiosi pauculi meo jussu occiduntur. » Hoc non est mentitus; pauci Sullæ videbantur. Sed mox ille Sulla : « Consequamur, quomodo hostibus irascendum sit, utique si in hostile nomen cives, et ex eodem corpore abrupti, transierint. » Interim hoc quod dicebam, clementia efficit, ut magnum inter regem tyrannumque discrimen sit : uterque licet non minus armis valletur; sed alter arma habet, quibus in munimentum pacis utitur; alter ut magno timore magna odia compescat. Nec illas ipsas manus, quibus se commisit, securus adspicit; contrariis in contraria agitur; nam et invisus est, quia timetur, et timeri vult, quia invisus est; et illo exacerabili versu, qui multos dedit præcipites, utitur :

Odierint dum metuant.

Ignarus quanta rabies oriat, ubi supra modum odia creverunt ! Temperatis enim timor cohibet animos ; assiduus vero et acer, et extrema admovent, in audaciam jacentes excitat, et omnia experiri suadet. Sic feras lincis

et pinna clusas contineas; eadem a tergo eques telis incessat : tentabunt fugam per ipsa quæ fugerant, proculcabuntque formidinem. Acerrima virtus est, quam ultima necessitas extundit. Relinquit oportet securi aliquid metus, multoque plus spei quam periculorum ostendet : alioquin ubi quiescenti paria metuuntur, incurrere in pericula juvat, et aliena anima abuti. Placido tranquilloque regi fida sunt auxilia sua, quibus ad communem salutem ulatur : gloriosusque miles (publicæ enim securitati dare operam videtur) omnem laborem libens patitur, ut parentis custos. At illum acerbum et sanguinarium necesse est graventur stipatores sui.

XIII. Non potest habere quisquam bonæ ac fidæ voluntatis ministros, quibus in tormentis, et equuleo, et ferramentis ad mortem paratis utitur, quibus non aliter quam bestiis homines objectat : omnibus rebus noxior ac sollicitior, ut qui homines deosque testes ac vindices facinorum timeat, eo perductus, ut non liceat illi mutare mores. Hoc enim inter cetera vel pessimum habet crudelitas, quod perseverandum est, nec ad meliora patet regressus. Scelera enim sceleribus tuenda sunt; quid autem eo infelicius, cui jam esse malo necesse est? O miserabilem illum, sibi certe ! nam ceteris misereri ejus nefas sit

pour qui tout est devenu suspect autour de lui, au dedans et au dehors; qui redoute les armes, et a recours aux armes; qui ne croit, ni à la fidélité de ses amis, ni à la pitié de ses enfants. Lorsqu'il envisage tout ce qu'il a fait, tout ce qu'il doit faire, lorsqu'il découvre sa conscience pleine de crimes et de tourments, souvent il redoute la mort; plus souvent il la souhaite, odieux à lui-même encore plus qu'à ses esclaves.

Le prince, au contraire, qui prend soin de toutes choses, quoiqu'il surveille les unes plus, les autres moins; qui alimente toutes les parties de la république, comme si elles faisaient corps avec lui; qui enclin à la douceur, même quand il est utile de sévir, montre avec quelle répugnance il a recours à de cruels remèdes; qui n'a dans l'âme rien d'hostile, rien de farouche; qui exerce paisiblement un pouvoir salutaire; qui veut faire aimer son empire aux citoyens; qui se croit trop heureux, s'il peut faire part de sa fortune; ce prince, aux paroles affables, à l'abord facile, au visage aimable et fait pour gagner les peuples; qui accueille avec faveur les demandes justes, et repousse sans aigreur les prétentions iniques, est chéri, défendu et révérend par toute la république. La même chose qu'on dit de lui en public, on la dit dans le particulier. On désire des enfants, et la stérilité, signe du malheur public, disparaît: chacun croit bien mériter de ses enfants, en leur montrant un si beau siècle. Un tel prince, protégé par ses bienfaits, n'a pas besoin de gardes: les armes ne sont pour lui qu'un ornement.

XIV. Quel est donc son devoir? celui des bons

pères, qui ont coutume de réprimander leurs enfants, tantôt avec douceur, tantôt avec menaces, et quelquefois même de les corriger en les frappant. Y a-t-il un homme de bon sens qui déshérite son fils à la première offense? Il faut que des torts graves et répétés aient vaincu sa patience; il faut que les fautes qu'il redoute soient plus grandes que celles qu'il punit, pour qu'il se détermine à une sentence irrévocable. Il tente auparavant tous les moyens pour ramener un caractère indécis, déjà placé sur le penchant de l'abîme, et ce n'est qu'alors que tout est désespéré, qu'il a recours aux voies extrêmes. On n'en vient aux derniers châtimens qu'après avoir épuisé les remèdes. Ce que fait le père doit être fait par le prince que nous avons appelé le père de la patrie, sans y être conduits par une frivole adulation; car les autres surnoms ne sont qu'honorifiques. Il en est que nous avons appelés grands, heureux, augustes, et nous avons entassé tout ce que nous pouvions de titres sur leur ambitieuse majesté: ce tribut ne s'adressait qu'à leurs personnes. Mais lui, nous l'avons nommé père de la patrie, pour qu'il sût bien qu'on lui confiait une puissance paternelle, c'est-à-dire, tempérée, toujours prévoyante pour ses enfants, et plaçant leurs intérêts avant les siens. Que le père se décide tard à retrancher un de ses membres: que, même lorsqu'il l'aura retranché, il désire de le remettre en sa place; qu'il gémissé en le tranchant, après avoir beaucoup et longtemps hésité. Qui condamne vite, est près de condamner avec plaisir; qui punit trop, est près de punir injustement. Il nous sou-

qui cardibus ac rapinis potentiam exercuit, qui suspecta sibi cuncta reddidit, tam externa quam domestica; quum arma metuat, ad arma confugiens; non amicorum fidei credens, non liberorum pietati. Qui ubi circumspexit quæque fecit, quæque faciurus est, et conscientiam suam plenam sceleribus ac tormentis adaperuit, sæpe mortem timet, sæpius optat, invisior sibi quam servientibus. E contrario is cui curæ sunt universa, quanquam alia magis, alia minus tuetur, nullam non reipublicæ partem tanquam sui nutrit, inclinat ad mitiora, etiamsi ex usu est animadvertere, ostendens quam invitatus aspero remedio manus admoveat; in cuius animo nihil hostile, nihil efferum est; qui potentiam suam placide ac salutariter exercet, approbare imperia sua civibus cupiens; felix abunde sibi visus, si fortunam suam publicaverit; sermone affabilis, accessuque facilis; vultu, qui maxime populos demeretur, amabilis, æquis desideriis propensus, nec iniquis acerbis, a tota civitate amatur, defenditur, colitur. Eadem de illo homines secreto loquuntur, quæ palam. Tollere filios cupiunt, et publicis malis sterilitas indicta recluditur; bene se meritum de liberis suis quique non dubitat, quibus tale seculum ostenderit. Hic princeps suo beneficio tutus, nihil præsidii eget; arma ornamenti causa habet.

XIV. Quod ergo officium ejus est? quod bonorum parentum, qui oburgare liberos nonnunquam blande, nonnunquam minaciter solent, aliquando admonere etiam verberibus. Numquid aliquis sanus filium a prima offensa exheredit? nisi magnæ et multæ injuriæ patientiam evicerint nisi plus est quod timet, quam quod damnat, non accedit ad decretorium stilum. Multa ante tentat, quibus dubiam indolem et pejore loco jam positam revocet; simul deplorata est, ultima experitur. Nemo ad supplicia exigenda pervenit, nisi qui remedia consumsit. Hoc quod parenti, etiam principi faciendum est, quem appellavimus patrem patriæ, non adulatione vana adducti. Cetera enim cognomina honori data sunt. Magnos et Felices et Augustos diximus, et ambitiosæ majestati quidquid potuimus titularum concessimus, illis hoc tribuentes: Patrem quidem patriæ appellavimus, ut sciret datam sibi potestatem patriam, quæ est temperatissima, liberis consulens, suaque post illos reponens. Tarde sibi pater membra sua abscidat; etiam quum absciderit, reponere cupiat; et in abscidendo gemat, cunctatus multum diuque. Prope enim est, ut libenter damnet, qui cito; prope, ut inique puniat, qui nimis. Erixonem equitem romanum memoria nostra, quia filium suum flagellis occiderat, populus in foro graphiis confodit. Vix illum Augusti Caesaris aucto-

vient qu'Erixon, chevalier romain, pour avoir fait périr son fils sous le fouet, fut, dans le Forum, percé par le peuple à coups de stylets. L'autorité d'Auguste César ne l'arracha qu'avec peine aux mains des pères et des fils irrités.

XV. T. Arius, ayant surpris son fils en flagrant délit de parricide, lui fit son procès et le condamna à l'exil : il n'y eut personne qui ne l'admirât de ce qu'il s'était contenté de l'exil, et d'un exil bien doux ; car il relégua le parricide à Marseille, et lui accorda une pension annuelle égale à celle qu'il lui accordait avant son crime. Il fit par cette générosité que, dans une ville où les plus méchants trouvent toujours des défenseurs, personne ne mit en doute que le condamné ne fût réellement coupable, lui que condamnait un père qui ne pouvait haïr. Ce même exemple nous donnera l'occasion de comparer un bon prince à un bon père. Quand il jugea son fils, T. Arius invita César Auguste à son conseil. César se rendit dans des pénates privés, prit place et s'assit au conseil d'une famille étrangère. Il ne dit pas : « Qu'il vienne dans mon palais. » S'il l'eût fait, le juge eût été César et non le père. La cause entendue, et toutes les preuves discutées, tant celles que fit valoir le jeune homme, que celles qu'on invoquait contre lui, Auguste demanda que chacun donnât son opinion par écrit, de peur que l'avis de César ne devint celui de tout le monde. Ensuite, avant qu'on ouvrît les tablettes, il jura qu'il n'accepterait pas la succession d'Arius, homme très-riche. On dira qu'il y avait de la faiblesse d'âme dans cette crainte de paraître vou-

loir, par la condamnation du fils, ouvrir un accès à ses propres espérances. Pour moi, je pense le contraire. Chacun de nous aurait pu avoir, contre les interprétations malveillantes, assez de confiance dans le témoignage d'une bonne conscience ; mais les princes doivent accorder beaucoup, même à l'opinion. Il jura donc qu'il n'accepterait pas la succession. Arius, il est vrai, perdit ainsi dans le même jour un second héritier ; mais César acheta la liberté de son suffrage ; et après avoir prouvé que sa sévérité était désintéressée, ce qu'un prince doit toujours avoir à cœur, il dit : « Que le coupable soit relégué dans le lieu que désignera le père. » Il ne vota ni pour le sac, ni pour les serpents, ni pour la prison, songeant non à celui qu'il jugeait, mais au juge qu'il assistait. Il pensa qu'un père devait se contenter du genre de supplice le moins sévère envers un fils encore jeune, qui avait été excité au crime, et qui l'avait tenté avec une timidité voisine de l'innocence ; il lui parut qu'il suffisait de l'éloigner de la ville et des regards paternels.

XVI. O prince digne d'être appelé au conseil des pères ! digne d'être institué cohéritier des fils vertueux ! Voilà la clémence qui convient à un prince ; c'est celle qui apporte la modération partout où il se montre. Que nul homme n'ait assez peu de valeur, pour que le roi ne sente pas sa perte ; quel qu'il soit, il fait partie de l'empire. Demandons à une autorité inférieure des exemples pour l'autorité souveraine. Il y a plus d'une manière de commander : le prince commande à ses sujets, le père à ses enfants, le précepteur à ses

toritas infestis tam palrum quam filiorum manibus eripuit.

XV. T. Arium, qui filium deprehensum in parricidio exsilio damnavit, causa cognita, nemo non suspexit, quod contentus exsilio, et exsilio delicato, Massilie parricidam continuit, et annua illi præstitit, quanta præstare integro solebat. Hæc liberalitas effecit, ut, in qua civitate nunquam deest patronus pejoribus, nemo dubitaret, quin reus merito damnatus esset, quem is pater damnare potuisset, qui odisse non poterat. Hoc ipso exemplo dabo, quem comares bono patri bonum principem. Cogniturus de filio T. Arius advocavit in consilium Cæsarem Augustum; venit in privatos penates, assedit; pars alieni consilii fuit. Non dixit: « Immo in meam domum veniat. » Quod si factum esset, Cæsaris futura erat cognitio, non patris. Audita causa, excussisque omnibus, et his quæ adolescens pro se dixerat, et his quibus arguebatur, petit, ut sententiam suam quisque scriberet, ne ea omnium fieret, quæ Cæsaris fuisset. Deinde, priusquam aperirentur codicilli, juravit se T. Arii hominis locupletis hereditatem non aditurum. Dicit aliquis, pusillo animo; timuit ne videretur locum spei suæ aperire velle filii damnatione. Ego contra sentio. Quilibet nostrum debuisset adversus opinionem malignam satis fi-

ducias habere in bona conscientia: principes multa debent etiam famæ dare. Juravit se non aditurum hereditatem. Arius quidem eodem die et alterum heredem perdidit; sed Cæsar libertatem sententiæ suæ redemit; et postquam approbavit gratuitam esse severitatem suam, quod principi semper curandum est, dixit: Relegandum quo patri videretur. Non culcum, non serpentes, non carcerem decrevit, memor non de quo censeret, sed cui in consilio esset. Mollissimo genere pænæ contentum esse debere patrem dixit in filio adolescentulo, impulsio in id scelus, in quo se, quod proximum erat ab innocentia, timide gessisset: debere illum ab urbe et a parentis oculis submoveri.

XVI. O dignum, quem in consilium patres advocarent! o dignum, quem coheredem innocentibus liberis scriberent! Hæc clementia principem decet, ut quocunque venerit, mansuetiora omnia faciat. Nemo regi tam vilis sit, ut illum perire non sentiat; qualiscunque, pars imperii est. In magna imperia ex minoribus petamus exemplum. Non est utcumque imperandi genus; imperat princeps civibus suis, pater liberis, præceptor discipulis, tribunus vel centurio militibus. Nonne pessimus pater videbitur, qui assiduus plagis liberos etiam ex le-

clèves, le tribun ou le centurion à ses soldats. Ne regarderait-on pas comme le plus mauvais des pères celui qui sans cesse accablerait ses enfants de coups, même pour la cause la plus légère? Quel est le précepteur le plus digne d'enseigner les sciences libérales, de celui qui se fera le bourreau de ses disciples, si leur mémoire est en défaut, si leur coup-d'œil n'est pas assez rapide pour lire sans hésiter, ou de celui qui, pour les instruire et les corriger, aime mieux les reprendre et les faire rougir. Donne-moi un tribun ou un centurion cruel: il fera des déserteurs, et ils mériteront l'indulgence. Est-il donc juste de commander aux hommes avec plus de rigueur et de dureté qu'aux animaux muets? Cependant l'écurier habile n'effarouche pas le cheval par des coups redoublés. L'animal deviendrait ombrageux et rétif, si une main caressante ne le flattait. Le chasseur en fait autant, lorsqu'il dresse de jeunes chiens à suivre la piste, ou lorsque, après les avoir exercés, il s'en sert pour lancer ou pour suivre le gibier. Il n'est pas sans cesse à les menacer; car il refroidirait leur ardeur, et tout ce qu'ils ont de feu s'éteindrait sous l'influence décourageante de la crainte; mais il ne leur laisse pas non plus la liberté de s'écarter et de courir au hasard. Ajoute à ces exemples celui des bêtes de somme même les plus paresseuses: quoiqu'elles semblent nées pour les outrages et les mauvais traitements, une excessive cruauté les contraint à secouer le joug.

XVII. De tous les animaux le plus inentraîtable est l'homme; aucun n'a besoin d'être conduit avec plus d'art, aucun n'exige plus d'indulgence. Qu'y a-t-il, en effet, de plus insensé que d'avoir honte de se mettre en colère contre des bêtes de somme

et des chiens, et de faire que la pire condition soit celle de l'homme soumis à l'homme? Nous traitons les maladies sans nous irriter contre elles; or, le vice est une maladie de l'âme, qui exige un traitement doux et un médecin sans rudesse pour le malade. Il est d'un mauvais médecin de désespérer, pour se dispenser de guérir. Il en est de même pour le traitement des âmes malades: celui auquel est confié le salut de tous ne doit pas premièrement rejeter tout espoir, ni déclarer les symptômes mortels. Qu'il lutte contre les vices, qu'il résiste; qu'aux uns il reproche leur maladie; qu'il trompe les autres par un régime doux, et les guérisse plus vite et plus sûrement par des remèdes déguisés. Que le prince mette ses soins non-seulement à sauver, mais encore à ne laisser que des cicatrices honorables. Il n'y a, pour un roi, nulle gloire dans un châtement cruel. Qui doute, en effet, de son pouvoir? Il y a, au contraire, une très-grande gloire, s'il commande à sa violence, s'il arrache beaucoup de victimes à la colère des autres, et n'en immole aucune à la sienne.

XVIII. Commander aux esclaves avec modération est un mérite; et il te faut songer non combien tu peux les faire souffrir avec impunité, mais ce que te permet sur eux la loi du bien et de l'équité; or, elle commande d'épargner même les captifs et les hommes achetés à prix d'argent. N'est-elle pas bien plus juste encore, quand elle ordonne de ne pas abuser, comme d'un esclave, de l'homme libre, noble et honnête, mais de le traiter comme un citoyen que tu domines par ton rang, dont tu es le tuteur et non pas le maître? Les esclaves trouvent un asile près de la statue du prince: quoiqu'on puisse tout contre eux, il y a

vissimis causis, compescet? Uter autem præceptor liberalibus studiis dignior, qui excarnificabit discipulos, si memoria illis non constiterit, aut si parum agilis in legendo oculus hæserit; an qui monitionibus et verecundia emendare ac docere malit? Tribunum centurionemque da sævum; desertores faciet, quibus tamen ignoscitur. Numquidnam æquum est, gravius homini et durius imperari, quam imperatur animalibus mutis? Atqui equum non crebris verberibus extorret domandi peritus magister. Fiet enim formidolosus et contumax, nisi eum tactu blande permulseris. Idem facit venator, qui instituit catulos vestigia sequi, quique jam exercitatus utitur ad excitandas vel persequendas feras. Nec crebro illis minatur; contundet enim animos, et quidquid est indolis comminuetur trepidatione degeneri; nec licentiam vagandi errandique passim concedit. Adjicias his licet tardiora agentes jumenta, quæ quum ad contumelias et miseras nata sint, nimia sævitia coguntur jugum detrectare.

XVII. Nullum animal morosius est, nullum majore arte tractandum, quam homo; nulli magis parcendum. Quid enim stultius, quam in jumentis et canibus erubescere

iram exercere, pessima autem conditione sub homine hominem esse? Morbis medemur, nec irascimur: atqui et hic morbus est animi; mollem medicinam desiderat, ipsumque medentem minime infestum ægro. Mali medici est, desperare, ne curest. Idem in his, quorum animus affectus est, facere debet, cui credita salus omnium est; non cito spem projicere, nec mortifera signa pronuntiare. Luctetur cum vitiis, resistat; aliis morbum suum exprobet; quosdam molli curatione decipiat, citius meliusque sanaturus remediis fallentibus. Agat princeps curam, non tantum salutis, sed etiam honestæ cicatricis. Nulla regi gloria est ex sæva animadversione; quis enim dubitat posse? at contra maxima, si vim suam continet, si multos iræ alienæ eripuit, neminem suæ impendit.

XVIII. Servis imperare moderate, laus est; et in mancipio cogitandum est, non quantum illud impune pati possit, sed quantum tibi permittat æqui bonique natura, quæ parcere etiam captivis et pretio paratis jubet. Quanto justius jubet, hominibus liberis, ingenuis, honestis, non ut mancipiis abuti, sed his quos gradu antecedas, quorumque tibi non tradita servitus sit, sed tutela? Servia

des choses qu'interdit contre l'homme le droit commun des êtres; car tout homme est de la même nature que toi. A qui Védus Pollion n'était-il pas encore plus odieux qu'à ses esclaves, lui qui engraisait ses murènes de sang humain, et faisait jeter ceux qui l'offensaient dans un vivier rempli de véritables serpents? O homme digne de mille morts! soit qu'il réservât pour sa table les murènes auxquelles il donnait à dévorer ses esclaves, soit qu'il ne les nourrît que pour les nourrir de cette manière. De même que les maîtres cruels sont signalés dans toute la ville comme des objets de haine et d'exécration, de même l'injustice et l'infamie des rois se déploient sur un vaste théâtre, et leur nom est livré à la malédiction des siècles. Combien eût mieux valu ne naître jamais, que de compter parmi les hommes nés pour le malheur des autres!

XIX. On ne peut rien imaginer, pour un souverain, de plus beau que la clémence, de quelque manière et à quelque titre qu'il ait été placé au-dessus des autres. Nous avouerons toutefois qu'elle a d'autant plus d'éclat et de grandeur, qu'elle s'exerce dans la souveraine puissance, laquelle ne saurait être nuisible, si elle suit les lois de la nature. C'est la nature, en effet, qui inventa la royauté: on peut s'en convaincre en observant les autres animaux, entre autres les abeilles, dont le roi occupe la demeure la plus spacieuse, la plus centrale et la plus sûre. En outre, exempt lui-même de toute charge, il fait rendre aux autres compte de leur travail: à sa mort tout l'essaim se disperse. Jamais les abeilles n'en souffrent plus d'un, et elles cher-

chent le plus vaillant aux combats. Du reste, ce roi se fait remarquer par sa forme, diffère des autres en grandeur et en éclat. Voici surtout ce qui le distingue: les abeilles sont très-irascibles, et, eu égard à leur petitesse, très-ardentes au combat: toujours elles laissent leur aiguillon dans la plaie; le roi, au contraire, est sans aiguillon. La nature n'a pas voulu qu'il fût cruel, ni qu'il exerçât une vengeance qui eût coûté trop cher; elle lui a donc refusé un dard, et a laissé sa colère désarmée. C'est là un puissant exemple pour les grands rois. Car la nature a pour habitude de se dévoiler dans les petits détails, et d'offrir, dans ses moindres ouvrages, des leçons pour les grandes choses. Rougissons donc de ne pas atteindre à la sagesse de ces faibles insectes, nous pour qui la modération est d'autant plus nécessaire, que notre violence est plus désastreuse. Plût aux dieux que l'homme fût soumis à la même loi, que ses armes se brisassent avec sa colère, qu'il ne lui fût permis de frapper qu'un seul coup, et que sa haine ne pût s'exercer à l'aide de forces étrangères! car la fureur se laisserait aisément si elle se satisfaisait d'elle-même, et si elle ne dépensait sa force qu'au péril de la vie. Cependant, même avec ses moyens actuels, elle ne peut se donner carrière en toute sécurité. Car on doit nécessairement craindre autant qu'on a voulu être craint; on doit surveiller toutes les mains, se croire menacé même alors qu'il n'y a pas de complots, et n'avoir aucun instant libre de terreur. Est-il un homme qui consente à supporter une si misérable existence, lorsqu'il est possible, sans faire de mal aux

ad statuam licet confugere; quum in servum omnia liceant, est aliquid, quod in hominem licere commune jus animantium vetet; quia ejusdem naturæ est, cujus tu. Quis non Vedium Pollionem pejus oderat, quam servi sui, quod murænas sanguine humano saginabat, et eos qui se aliquid offenderant, in vivarium, quid aliud, quam serpentium, abjici jubebat? O hominem mille mortibus dignum! sive devorandos servos objiciebat murænis, quas esurus erat, sive in hoc tantum illas alebat, ut sic aleret. Quemadmodum domini crudeles tota civitate commonstrantur, invisique et detestabiles sunt; ita regum et injuria latius patet et infamia, atque odium seculis traditur. Quanto autem non nasci fuit, quam numerari inter publico malo natos!

XIX. Excogitare nemo quidquam poterit, quod magis decorum regenti sit, quam clementia, quocunque modo is, et quocunque jure præpositus ceteris erit. Eo scilicet formosius id esse magnificentiusque fatebimur, quo in majori præstabitur potestate, quam non oportet noxiam esse, si ad naturæ legem componitur. Natura enim commenta est regem; quod et ex aliis animalibus licet cognoscere, et ex apibus, quarum regi amplissimum cubile est, medioque ac tutissimo loco. Præterea onere vacat,

exactor alienorum operum; et amisso rege totum dilabitur examen; nec unquam plus unum patiuntur, melioremque pugna quærent. Præterea insignis regi forma est, dissimilisque ceteris, tum magnitudine, tum nitore; hoc tamen maxime distinguitur. Iracundissima, ac pro corporis capiti pugnacissima sunt apes, et aculeos in vulnere relinquunt; rex ipse sine aculeo est. Noluit illum natura nec sævum esse, nec ultionem magno constaturam petere; telumque detraxit, et iram ejus inermem reliquit. Exemplar hoc magnis regibus ingens est. Est enim illi mos exserere se in parvis, et ingentium rerum documenta minima agere. Pudeat ab exiguis animalibus non trahere mores; quum tanto hominum moderatio esse animus debeat, quanto vehementius nocet. Utinam quidem eadem homini lex esset, et ira cum telo suo frangeretur, nec sæpius liceret nocere quam semel, nec alienis viribus exercere odia! Facile enim lassaretur furor, si per se sibi satisfaceret, et si mortis periculo vim suam effunderet. Sed ne nunc quidem illi cursus tutus est. Tantum enim necesse est timeat, quantum timeri voluit, et manus omnium observet, et eo quoque tempore, quo non captatur, peti se judicet, nullumque momentum immune a metu habeat. Hanc aliquis agrum vitam sustinet, quum

Shakespeare of Rome

"I am myself in the sunlight"

autres, et par conséquent sans en craindre, d'exercer à la satisfaction de tous les droits tutélaires de la puissance? Car il se trompe celui qui croit qu'il y ait sûreté pour un roi, quand rien n'est en sûreté contre lui. La sécurité ne s'achète que par une sécurité réciproque. Il n'est pas besoin de construire dans les airs de hautes citadelles, ni de fortifier les rudes escarpements des collines, ni de couper à pic les flancs des montagnes, ou de s'enfermer dans les enceintes multipliées des tours et des murailles. La clémence garantit la sûreté des rois en champ découvert. Il n'y a qu'un seul rempart inexpugnable, l'amour des citoyens. Quoi de plus beau que de vivre entouré des vœux de tout un peuple, qui n'adresse pas aux dieux sa prière sous la surveillance des satellites! quand, au moindre soupçon de maladie, s'éveille non l'espoir, mais la crainte; quand personne n'a rien de si précieux qu'il ne voulût l'échanger contre le salut du chef; quand chacun se persuade que ce qui arrive au prince vient aussi le toucher! Ces témoignages quotidiens de sa bonté, voilà ce qui prouve que la république n'est pas à lui, mais qu'il est lui à la république. Qui oserait, contre un tel roi, dresser des embûches? Qui même ne voudrait pas, s'il le pouvait, détourner les coups du sort de celui sous lequel règnent la justice, la paix, la chasteté, l'ordre et la dignité publique; sous lequel l'État enrichi possède tous les biens en abondance? A la vue de leur souverain, les citoyens sont animés des mêmes sentiments que nous le serions à la vue des dieux immortels, s'ils daignaient se montrer à nous pour recevoir nos hommages et nos adorations. N'occupe-t-il pas, en

effet, une place auprès des dieux, celui qui, dans sa conduite, se conforme à leur nature, bienfaisant, généreux et puissant pour faire le bien? Voilà où il faut aspirer, voilà l'exemple à suivre: n'être le plus grand que pour être le meilleur.

XX. Il y a deux motifs qui portent le prince à punir: ou il se venge, ou il venge autrui. Je discourrai d'abord sur la partie qui le concerne; car il est plus difficile de se modérer quand on se venge par colère, que quand on se venge pour l'exemple. Il est ici superflu de lui recommander de ne pas croire facilement, d'approfondir la vérité, de protéger l'innocence, et de prouver qu'à ses yeux l'affaire dont il s'agit n'a pas moins d'importance pour le juge que pour l'accusé. Ceci appartient à la justice, plutôt qu'à la clémence. Maintenant nous exhortons le prince, lorsque l'offense est manifeste, à se rendre maître de son âme, à remettre la peine, s'il le peut sans danger, sinon, à la modérer; enfin, à se montrer plus indulgent pour ses propres injures, que pour celles des autres. Car, de même que l'homme généreux n'est pas celui qui fait des libéralités avec le bien d'autrui, mais celui qui prend du sien pour donner à un autre; de même j'appelle clément, non le prince qui pardonne facilement les injures faites aux autres, mais celui qui, lorsqu'il souffre de ses propres blessures, ne se laisse pas emporter, qui comprend qu'il est d'une grande âme de supporter les injures au faite de la puissance, et qu'il n'est pas de gloire égale à celle d'un prince impunément offensé.

XXI. La vengeance conduit ordinairement à deux résultats: elle offre à celui qui a reçu l'in-

liceat innoxium aliis et ob hoc securum, salutare potentiae jus laetis omnibus tractare? Errat enim, si quis existimat tutum esse ibi regem, ubi nihil a rege tutum est. Securitas securitate multa paciscenda est. Non opus est instruere in altum editas arces nec in adscensum arduos colles emunire, nec latera montium abscondere, multiplicibus se muris turribusque sepire; saluum regem in aperto clementia praestabit. Unum est inexpugnabile munimentum, amor civium. Quid pulchrius est, quam vivere optantibus cunctis, et vota non sub custode nuncupantibus! si paulum valetudo titubavit, non spem hominum excitari, sed metum! nihil esse cuiquam tam pretiosum, quod non pro salute praesidii sui commutatum velit! omne quod illi contingit, sibi quoque evenire deputet! In hoc assiduus bonitatis argumentis probavit, non rempublicam suam esse, sed se reipublicae. Quis huic audeat struere aliquod periculum? quis ab hoc non, si possit, fortunam quoque avertere velit, sub quo iustitia, pax, pudicitia, securitas, dignitas florent, sub quo opulenta civitas copia bonorum omnium abundat? Nec alio animo rectorem suum intuetur, quam, si dii immortales potestatem visendi sui faciant, intueamur venerantes co-

lentesque. Quid autem? non proximum illis locum tenet is, qui se ex deorum natura gerit, beneficus ac largus, et in melius potens? Haec affectare, haec imitari decet; maximum ita haberi, ut optimus simul habeatur.

XX. A duabus causis punire princeps solet, si aut se vindicat, aut alium. Prius de ea parte disseram, quae ipsum contingit; difficilius est enim moderari, ubi dolori debetur ultio, quam ubi exemplo. Supervacuum est hoc loco admonere, ne facile credat, ut verum exeat, ut innocentiae faveat, et appareat, ut non minorem agi rem periclitantis, quam iudicis, sciat; hoc ad justitiam, non ad clementiam pertinet. Nunc illum hortamur, ut manifeste laesus animum in potestate habeat, et poenam, si tuto poterit, donet; sin minus, temperet; longeque sit in suis, quam in alienis exorabilior injuriis. Nam quemadmodum non est magni animi, qui de alieno liberalis est, sed ille qui quod alteri donat, sibi detrahit; ita clementem vocabo, non in alieno dolore facilem, sed cum qui, quum suis stimulis exagitetur, non prosiliit; qui intelligit magni animi esse, injurias in summa potentia pati, nec quidquam esse gloriosius principe impune laeso.

XXI. Ultio duas res praestare solet; aut solatium affert

jure soit une consolation passagère, soit la sécurité pour l'avenir. Or, la condition du prince est trop élevée pour qu'il ait besoin de consolation; et sa puissance est trop manifeste pour qu'elle cherche à faire preuve de force par le malheur d'autrui. Je ne parle que dans le cas où il a été attaqué et insulté par des inférieurs; car, s'il voit au-dessous de lui ceux qui autrefois étaient ses égaux, il est assez vengé. Un esclave, un serpent, une flèche tuent un roi; mais, pour sauver quelqu'un, il faut être plus puissant que celui que l'on sauve. L'homme qui a le pouvoir de donner et d'ôter la vie doit donc noblement user de ce magnifique présent des dieux, surtout envers ceux qu'il sait avoir occupé le même rang que lui : dès qu'il est l'arbitre de leur sort, sa vengeance est remplie, et il leur a suffisamment infligé un véritable châtiment. Car c'est avoir perdu la vie, que de la devoir; et tout homme qui, jeté du haut des grandeurs aux pieds d'un ennemi, a dû attendre la sentence d'un autre sur sa tête et sa couronne, ne vit plus que pour la gloire de son sauveur, et lui vaut plus de réputation en vivant, que si on l'eût fait disparaître. Tous les jours il sert de trophée à la vertu d'un autre : conduit en triomphe, il n'eût fait que passer. Mais, si le vainqueur a pu sans danger lui laisser aussi son royaume, et le replacer sur le trône d'où il était tombé, à quelle immense hauteur s'élève la renommée de celui qui, sur un roi vaincu, ne peut prendre que la gloire ! C'est là triompher même de sa victoire, et témoigner qu'il n'a rien trouvé chez les vaincus qui fût digne du vain-

queur. Quant aux citoyens, aux inconnus, aux humbles, il faut les traiter avec d'autant plus de modération, qu'il y a moins de mérite à les avoir terrassés. Aux uns, fais-toi un plaisir de pardonner; des autres, dédaigne de te venger, et retire la main comme on fait pour ces faibles insectes qui souillent celui qui les écrase. Mais pour ceux dont la punition ou la grâce seront proclamées par toutes les bouches, attends, pour user de la clémence, une occasion qui la fasse connaître.

XXII. Passons aux offenses commises envers les autres : la loi, en les punissant, s'est proposé un triple but, que doit aussi se proposer le prince, c'est-à-dire, ou de corriger celui qu'elle châtie, ou de rendre les autres meilleurs par l'exemple du châtiment, ou d'assurer la sécurité des bons, en retranchant les mauvais. Quant aux coupables, tu les corrigeras mieux par des peines modérées; car on prend plus de soin de sa réputation, quand il en rest eencore quelque chose d'intact. Mais personne ne ménage un nom déjà perdu; c'est une sorte d'impunité que de ne pas donner prise à la punition. Quant aux mœurs publiques, on les corrige mieux en étant sobre de châtimens; car la multitude des délinquans crée l'habitude du délit : la flétrissure est moins sensible quand la foule des condamnés l'atténue; et la sévérité, en se prodiguant, perd cette autorité qui fait la force du remède. Le prince assure les bonnes mœurs dans un État, il en extirpe le vice, lorsqu'il se montre tolérant, non en homme qui l'approuve, mais en homme qui n'en vient au châtiment qu'à regret et avec une vive douleur. La clémence

ei qui accepit injuriam, aut in reliquum securitatem. Principis major est fortuna, quam ut solatio egeat; manifestiorque vis, quam ut alieno malo opinionem sibi virium quarat. Hoc dico, quum ab inferioribus petitus violatusque est; nam si, quos pares aliquando habuit, infra se videt, satis vindicatus est. Regem et servus occidit, et serpens, et sagitta; servavit quidem nemo, nisi major eo quem servavit. Uti itaque animose debet tanto munere deorum dandi auferendique vitam potens, in his præsertim, quos scit aliquando simile fastigium obtinuisse: hoc arbitrium adeptus, ultionem implevit, perfecitque quantum veræ pœnæ satis erat. Perdidit enim vitam, qui debet; et quisquis ex alto ad inimici pedes abjectus alienam de capite regnoque sententiam exspectavit, in servatoris sui gloriam vivit, plusque nomini ejus confert incolumis, quam si ex oculis ablatus esset. Assiduam enim spectaculum alienæ virtutis est; in triumpho cito transisset. Si vero regnum quoque suum tuto relinqui apud eum potuit, reponique eo unde deciderat, ingenti incremento surgit laus ejus, qui contentus fuit ex rege victo nihil præter gloriam sumere. Hoc est etiam ex victoria sua triumphare, testarique, nihil se quod dignum esset victore, apud victos invenisse. Cum civibus, et ignotis,

atque humilibus eo moderatius agendum est, quo minoris est afflixisse eos. Quibusdam libenter parcas; a quibusdam te vindicare fastidiosum; et non aliter, quam ab animalibus parvis et obterentem inquinantibus reducenda manus est; at in iis, qui in ore civitatis servati punitique erunt, occasione notæ clementiæ utendum est.

XXII. Transeamus ad alienas injurias, in quibus vindicandis hæc tria lex secuta est, quæ princeps quoque sequi debet; aut ut eum, quem punit, emendet; aut ut pœna ejus ceteros meliores reddat; aut ut sublati malis securiores ceteri vivant. Ipsos facilius emendabis minore pœna; diligentius enim vivit, cui aliquid integri superest. Nemo dignitati perditæ parcat; impunitatis genus est, jam non habere pœnæ locum. Civitatis autem mores magis corrigit parcitas animadversionum; facit enim consuetudinem peccandi multitudo peccantium; et minus gravis nota est, quam turba damnatorum levat; et severitas, quod maximum remedium habet, assiduitate amittit auctoritatem. Constituit bonos mores civitati princeps, et vitia eruit, si patiens eorum est, non tanquam probet, sed tanquam invitit, et cum magno tormento ad castigandum veniat. Verecundiam peccandi facit ipsa clementia regentis. Gravior multo pœna videtur, quæ a nobili viro constituitur.

même du souverain fait la honte du crime. La peine semble d'autant plus sévère, qu'elle est prononcée par un juge indulgent.

XXIII. Tu verras d'ailleurs que les fautes qui se commettent souvent sont celles qui sont souvent punies. Ton père, en cinq ans, a fait couvrir dans le sac plus de parricides qu'on n'en avait cousu dans tous les siècles précédents. Les enfants se montrèrent moins hardis à commettre le plus odieux des crimes, tant qu'il n'y eut pas de loi contre ce forfait. Ce fut par l'effet d'une haute sagesse et d'une connaissance approfondie de la nature des choses, que d'illustres législateurs aimèrent mieux le passer sous silence, comme un crime impossible et dépassant les limites de l'audace, plutôt que de montrer, en le punissant, qu'il pouvait être commis. Ainsi les parricides ont commencé avec la loi, et la peine enseigna le forfait. La piété filiale fut bien compromise, alors que nous avons vu plus de sacs que de croix. Dans une cité où l'on punit rarement, il s'établit un contrat d'innocence; on cultive cette vertu comme une propriété publique. Qu'une cité se croie innocente, elle le sera. On s'indigne davantage contre ceux qui s'écartent de la probité commune, lorsqu'ils sont en petit nombre. Il est dangereux, crois-moi, de montrer à une cité en quelle majorité sont les méchants.

XXIV. Une sentence du Sénat avait jadis ordonné qu'un vêtement particulier distinguerait les esclaves des hommes libres : bientôt on comprit quels dangers nous menaceraient, si nos esclaves commençaient à nous compter. Sache que la même chose est à craindre, si l'on ne pardonne à personne : on verra bientôt combien

l'emporte la portion la plus mauvaise de la cité. La multitude des supplices n'est pas moins déshonorante pour le prince, que la multitude des funérailles pour le médecin. On obéit de meilleur gré à celui qui commande avec douceur. L'esprit humain est naturellement rebelle; et luttant contre les obstacles et la contrainte, il suit plus volontiers qu'il ne se laisse conduire. De même que le coursier fier et généreux est plus facile à diriger lorsque son mors est doux, de même l'innocence marche par une impulsion volontaire et spontanée à la suite de la clémence; et la cité la regarde comme un trésor digne d'être conservé. On obtient donc davantage par cette voie. La cruauté est un vice qui n'a rien d'humain, et qui répugne à la douceur de notre nature. C'est une rage de bête féroce, que de prendre plaisir au sang et aux blessures; c'est abdiquer l'homme pour se transformer en animal des bois.

XXV. Je te le demande, Alexandre, quelle différence y a-t-il entre jeter Lysimaque à un lion, et le déchirer de tes propres dents? Ces lèvres sanglantes sont les tiennes; la bête féroce, c'est toi. Oh! que tu voudrais bien mieux avoir toi-même ces griffes, avoir toi-même cette gueule assez large pour engloutir des hommes! Nous ne te demandons pas que cette main, qui porte à tes amis une mort assurée, soit secourable pour aucun, que cette âme cruelle, insatiable fléau des nations, se rassasie sans meurtre et sans carnage; nous dirons que c'est de la clémence, si pour tuer un ami tu choisis un bourreau parmi les hommes. Voilà ce qui rend la cruauté surtout exécrationnable, c'est qu'elle dépasse d'abord les limites ordinaires, ensuite les limites humaines. Elle re-

XXIII. Præterea videbis ea sæpe committi, quæ sæpe vindicantur. Pater tuus plures intra quinquennium culleo insuit, quam omnibus sæculis insutos accepimus; multo minus audebant liberi nefas ultimum admittere, quamdiu sine lege crimen fuit. Summa enim prudentia altissimi viri et rerum naturæ peritissimi maluerunt, velut incredibile scelus, et ultra audaciam positum præterire, quam, dum vindicant, ostendere posse fieri. Itaque parricidæ cum lege cæperunt, et illis facinus pœna monstravit; pessimo vero loco pietas fuit, postquam sæpius culleos vidimus, quam cruces. In qua civitate raro homines puniuntur, in ea consensus fit innocentiae, et indulgetur velut publico bono. Putet se innocentem esse civitas; erit; magis irascitur a communi frugalitate desciscitentibus, si paucos eos esse viderit. Periculosum est, mihi crede, ostendere civitati quanto plures mali sint.

XXIV. Indicta est aliquando a Senatu sententia, ut servos a liberis cultus distingueret; deinde apparuit, quantum periculum immineret, si servi nostri numerare nos cepissent. Idem scito metuendum esse, si nulli ignoscitur; cito apparebit, pars civitatis deterior quanto

prægravat. Non minus principi turpia sunt multa supplicia, quam medico multa funera. Remissius imperanti melius paretur. Natura contumax est humanus animus, et in contrarium atque arduum nitens, sequiturque facilius quam ducitur. Et ut generosi atque nobiles equi melius facili freno reguntur; ita clementiam voluntaria innocentia impetu suo sequitur, et dignam putat civitas, quam servet sibi; plus itaque hac via proficitur. Crudelitas minime humanum malum est, indignum tam miti animo. Ferina ista rabies est, sanguine gaudere ac vulneribus, et, abjecto homine, in silvestre animal transire.

XXV. Quid enim interest, oro te, Alexander, leoni Lysimachum objicias, an ipse laceres dentibus tuis? tuum illud os est, tua illa feritas. O quam cuperes tibi potius ungues esse, tibi rictum illum edendorum hominum capacem! Non exigimus a te, ut manus ista, exitium familiarium certissimum, ulli salutaris sit; ut iste animus ferox, insatiabile gentium malum, citra sanguinem cædem que satietur; clementia vocatur, si ad occidendum amicum carnifex inter homines eligitur! Hoc est, quare vel maxime abominanda sit savitia, quod excedit fines, pri-

cherche de nouveaux supplices, elle appelle à son aide l'imagination, elle invente des instruments pour varier et prolonger la douleur; elle fait ses délices des souffrances de l'homme. Cette horrible maladie de l'âme arrive au comble de la démence, alors que la cruauté s'est convertie en volupté, et que c'est une jouissance de tuer un homme. Un tel monstre est poursuivi par la ruine, la haine, le poison et le poignard. Aussi grand est le nombre des dangers qui le menacent, que le nombre de ceux pour qui lui-même est un danger. Tantôt il est assiégé par des complots privés, tantôt par l'indignation publique : car une injure légère et individuelle ne soulève pas des villes entières; mais celle qui étend au loin ses ravages, et blesse tout le monde, appelle les traits de toutes parts. Les petits serpents s'échappent, et l'on ne se rassemble pas pour les tuer; mais si un reptile passe la mesure ordinaire, si sa grandeur en fait un monstre, s'il infecte les sources où il s'abreuve, s'il brûle de son haleine, s'il broie tout ce qu'il rencontre, on l'attaque avec des balistes. Les petits maux peuvent s'excuser et passer inaperçus; quand le mal est extrême, on court à l'encontre. Ainsi un seul malade ne trouble pas même une maison: mais quand la peste s'est annoncée par des morts fréquentes, toute la cité gémit dans le deuil; on fuit, on porte la main sur les dieux eux-mêmes. La flamme a-t-elle brillé sur le toit d'une seule maison, la famille et les voisins l'éteignent et y jettent de l'eau; mais que l'incendie soit vaste, qu'il ait déjà dévoré beaucoup de maisons, on sacrifie, pour l'éteuffer, une partie de la ville.

XXVI. Pour venger des cruautés privées, il a quelquefois suffi du bras d'un esclave, malgré le péril assuré de la croix; mais pour celles des tyrans, les nations et les peuples, et tous ceux dont ils étaient le fléau, et tous ceux dont ils menaçaient de le devenir, se sont soulevés pour y mettre fin. Quelquefois leurs propres gardes se sont révoltés contre eux, et ont pratiqué sur eux les leçons de perfidie, d'impiété, de férocité qu'ils en avaient reçues. Que peut-on espérer en effet de celui que l'on a instruit à être méchant? La méchanceté n'obéit pas longtemps, et ne s'emporte pas aussi loin qu'on le lui ordonne. Mais, supposons que la cruauté ne coure aucun danger: quel règne que le sien! C'est l'image d'une ville prise d'assaut; c'est l'effrayant tableau de la terreur publique. Ce n'est que tristesse, alarmes, confusion: on redoute jusqu'au plaisir. Nulle sécurité, ni dans les festins, où l'ivresse même est obligée de surveiller avec soin ses discours, ni dans les spectacles, où l'on cherche des prétextes aux accusations et aux supplices. Qu'importe qu'ils étalent à grands frais les pompes royales, et les noms illustres des artistes! Quel homme peut se plaire aux jeux publics dans une prison? Quel délire, bons dieux, que de tuer, de sévir, d'aimer le bruit des chaînes, de trancher les têtes des citoyens, de verser partout où l'on passe des flots de sang, de voir à son aspect tout trembler, tout fuir! Quelle autre vie mènerait-on, si les lions et les ours régnaient, si les serpents et les animaux les plus nuisibles avaient l'empire sur nous? Et encore ces êtres privés de raison, et con-

mum solitos, deinde humanos. Nova supplicia conquirat, ingenium advocat, instrumenta excogitat, per quæ varietur atque extendatur dolor; et delectatur malis hominum. Tunc ille dirus animi morbus ad insaniam pervenit ultimam, quum crudelitas versa est in voluptatem, et jam occidere hominem juvat. Nam talem virum a tergo sequitur eversio, odia, venena, gladii; tam multis periculis petitur, quam multorum ipse periculum est; privatisque nonnunquam consiliis, alias vero consternatione publica circumvenitur. Levis enim et privata perniciēs non totas urbes movet; quod late furere cepit, et omnes appetit, undique configitur. Serpentes parvulæ fallunt, nec publice conspiciuntur; ubi aliqua solitam mensuram transiit, et in monstrum excrevit, ubi fontes potu infecit, et si afflavit, deurit obteritque quacunque incessit, ballistis petitur. Possunt verba dare, et evadere pusilla mala; ingentibus obviam itur. Sic unus æger nec domum quidem perturbat; at ubi crebris moribus pestilentiam esse apparuit, conclamatio civitatis, ac fuga est, et diis ipsæ manus intentantur. Sub uno aliquo tecto flamma apparuit; familia vicinique aquam ingerunt; at incendium vastum, et multas jam domos depastum, parte urbis obruitur

XXVI. *Crudelitate privatorum serviles quoque manus sub certo crucis periculo ultæ sunt; tyrannorum, gentes populique, et quorum erat malum, et hi quibus imminerebat, excindere aggressi sunt. Aliquando sua præsidia in ipsos consurrexerunt, perfidiamque, et impietatem, et feritatem, et quidquid ab illis didicerant, in ipsos exercuerunt. Quid enim potest ab eo quisquam sperare, quem malum esse docuit? Non diu apparet nequitia, neo quantum jubetur, peccat. Sed puta tutam esse crudelitatem; quale ejus regnum est? non aliud, quam captarum urbium forma, et terribiles facies publici metus. Omnia mœsta, trepida, confusa; voluptates ipsæ timentur. Non convivia secunda incunt, in quibus lingua sollicitè etiam ebriis custodienda est; non spectacula, ex quibus materia criminis ac periculi quæritur. Apparentur licet magna impensa, et regis opibus, et artificum exquisitis nominibus; quem tamen ludi in carcere juvent? Quod istud, dii boni, malum est, occidere, sævire, delectari sono catenarum, et civium capita decidere, quocunque ventum est multum sanguinis fundere, aspectu suo terrere ac fugare? Quæ alia vita esset, si leones ursique regnarent? si serpentibus in nos, ac noxiosissimo cuique animali daretur potestas? Illa rationis expertia et a nobis in-*

damnés par nous comme coupables de cruauté, épargnent leur espèce : chez les bêtes féroces la ressemblance est une sauvegarde. Mais la rage du tyran ne s'abstient pas même des siens : étrangers et parens sont pour lui sur une ligne égale ; le meurtre des individus est un exercice qui le prépare au massacre des nations. Lancer la torche sur les maisons, faire passer sa charrue sur les villes antiques, voilà ce qu'il appelle la puissance ; ordonner la mort d'un homme ou de deux lui semble peu royal, et si un troupeau d'infortunés ne tend la gorge tout à la fois, il se figure qu'on tyrannise sa cruauté. Le vrai bonheur est d'assurer le salut de beaucoup d'hommes, de les rappler de la mort à la vie, et, par la clémence, de mériter la couronne civique. Il n'y a pas d'ornement plus digne de la majesté du prince, que cette couronne accordée pour avoir sauvé des citoyens ; il n'y en a pas de plus beau, ni les trophées d'armes enlevées aux ennemis vaincus, ni les chars arrosés du sang des Barbares, ni les dépouilles conquises par la valeur. Sauver en masse des populations entières, c'est un pouvoir divin ; faire périr au hasard des multitudes, c'est le pouvoir de l'incendie et de la destruction.

LIVRE SECOND.

I. Ce qui, surtout, m'a engagé à écrire sur la Clémence, c'est une parole de toi, Néron César, que je n'ai pu sans admiration ni l'entendre proférer, ni raconter moi-même aux autres : parole géné-

reuse inspirée à une grande âme par une grande douceur, qui ne fut ni étudiée, ni prononcée pour des oreilles étrangères, mais qui s'échappa soudain, et mit au grand jour ta bonté en lutte avec les devoirs de ton rang. Burrhus, ton préfet, homme illustre et honoré de ton amitié, forcé de sévir contre deux voleurs, te priait d'écrire les noms des coupables et le motif de leur condamnation. Après plusieurs délais, il insistait pour qu'enfin justice fût faite. Lorsqu'à regret il te présenta la sentence, et qu'à regret tu la pris, tu t'écrias : « Je voudrais ne pas savoir écrire ! » O parole digne d'être entendue de tous les peuples qui habitent l'empire romain, et de tous ceux qui, sur nos frontières, n'ont qu'une liberté douteuse, et de tous ceux qui ont assez de force et de courage pour se lever contre nous ! O parole faite pour être transmise à l'assemblée de tous les mortels, pour devenir la formule du serment des princes et des rois ! O parole digne de l'innocence primitive du genre humain, digne de faire revivre ces âges antiques ! C'est maintenant, sans doute, qu'il convient de marcher d'accord vers le bien et le juste, de bannir la convoitise du bien d'autrui, source de tous les maux de l'âme ; de réveiller la piété, la droiture, en même temps que la bonne foi et la modération ; c'est maintenant qu'après les abus d'un trop long règne, les vices vont faire place à un siècle de bonheur et de pureté.

II. Cet avenir, César, il nous est permis d'espérer et de prédire qu'il nous est en grande partie réservé. Cette douceur de ton âme se communiquera ; elle pénétrera peu à peu tous les mem-

manitis crimine damnata, abstinent suis ; et tuta est etiam inter feras similitudo. Horum ne a necessariis quidem rabies temperat sibi ; sed externa suaque in aquo habet, quo possit exercitior a singulorum cadibus deinde in exitia gentium serpere. Et injicere tectis ignem, aratrum vetustis urbibus inducere, potentiam putat ; et unum occidi jubere aut alterum, parum imperatorium credit ; nisi eodem tempore grex miserorum subiectus stetit, crudelitatem suam in ordinem coactam putat. Felicitas illa, multis salutem dare, et ad vitam ab ipsa morte revocare, et mereri clementia civicam. Nullum ornamentum principis fastigio dignius pulchriusque est, quam illa corona ob cives servatos ; non hostilia arma detracta victis, non currus Barbarorum sanguine cruenti, non parva bello spolia. Hæc divina potentia est, gregatim ac publice servare ; multos autem occidere, et indiscretos, incendii ac ruinæ potentia est.

LIBER SECUNDUS.

I. Ut de Clementia scriberem, Nero Caesar, una me vox tua maxime compulit ; quam ego non sine admiratione, et, quum diceretur, audisse memini, et deinde aliis

narrasse. Vocem generosam, magni animi, magnæ lenitatis, quæ non composita, nec alienis auribus data, subito erupit, et bonitatem tuam cum fortuna tua litigantem in medium adduxit ! Animadversurus in latrones duos Burrhus præfectus tuus, vir egregius, et tibi principi notus, exigebat a te, scriberes, in quos et ex qua causa animadverti velles ; hoc sæpe dilatum, ut aliquando fieret, instabat. Invitus invito quum chartam protulisset, traderetque, exclamasti : « Vellem nescire literas ! » O dignam vocem, quam audirent omnes gentes, quæ romanum imperium iacolunt, quæque juxta jacent dubiæ libertatis, quæque se contra viribus aut animis attollunt ! O vocem, in concionem omnium mortalium mittendam, in cuius verba principes regesque jurarent ! O vocem publica generis humani innocentia dignam, cui redderetur antiquum illud seculum ! Nunc profecto consentire debebat ad æquum bonumque, expulsa alieni cupidine, ex qua omne animi malum oritur ; pietatem integritatemque cum fide ac modestia resurgere ; et vitia diuturno abusa regno tandem felici ac puro seculo dare locum.

II. Futurum hoc, César, ex magna parte sperare et confiteri libet ; tradetur ista animi tui mansuetudo diffundeturque paulatim per omne imperii corpus, et cuncta

bres de l'empire, et tous se formeront à ton image. C'est dans la tête qu'est le principe de la santé : de là vient que tout est actif et vigoureux, tout est faible et languissant, selon que l'âme est saine ou malade. Et les citoyens, et les alliés seront dignes de cette bonté, et dans tout l'univers renaîtront les bonnes mœurs; partout disparaîtra la violence. Souffre qu'en parlant de toi j'insiste encore, non pour flatter ton oreille, car ce n'est pas mon habitude : j'aimerais mieux te blesser par la vérité que de te plaire par l'adulation. Quel est donc mon but? Je n'en ai pas d'autre que le désir de te familiariser le plus possible avec ce que tu as fait, ce que tu as dit de bien, afin de convertir en principe réfléchi ce qui n'est encore que l'élan d'un heureux naturel. Je me dis à moi-même qu'il s'est introduit parmi les hommes des maximes hardies, mais détestables, et dont la célébrité se colporte partout, comme celle-ci : « Qu'on me haisse, pourvu qu'on me craigne, » à laquelle ressemble ce vers grec : « Qu'après ma mort la terre soit livrée au feu ; » et d'autres de même sorte. Pour moi, je ne sais comment des esprits monstrueux et exécrables ont pu créer, quand la matière s'y prêtait tant, des termes aussi violents, aussi énergiques; tandis que je n'avais entendu jusqu'à ce jour aucune parole passionnée venir d'un prince doux et humain. Eh bien ! ces sentences qui l'ont rendu l'écriture odieuse, et que tu ne signes que rarement, à regret, et après une longue hésitation, il faut pourtant les signer quelquefois; mais il le faut, ainsi que tu le fais, après une longue hésitation, après de longs délais.

in similitudinem tui formabuntur. A capite bona valetudo; inde omnia vegeta sunt atque erecta, aut languore demissa, prout animus eorum viget, aut marcescit. Et erunt cives, erunt socii digni hac bonitate, et in totum orbem recti mores revertentur; parceretur ubique manibus. Tuis diutius me morari hic patere, non ut blandum auribus tuis; nec enim mihi hic mos est; maluerim veris offendere, quam placere adulando; quid ergo est? præter id, quod bene factis dictisque tuis quam familiarissimum esse te cupio, ut, quod nunc natura et impetus est, fiat iudicium. Illud mecum considero, multas voces magnas, sed detestabiles, in vitam humanam pervenisse, celebresque vulgo ferri, ut illam : « Oderint, dum metuant! » Cui græcus versus similis est, « qui se mortuo terram misceri ignibus jubet » et alia hujus notæ. Ac nescio, quomodo ingenia immania et iuvata materia secundiorum expresserunt sensus vehementes et concitatos. Nullam adhuc vocem audiui ex bono lenique animosam. Quid ergo est? ut raro, invitatus, et cum magna cunctatione, ita aliquando scribas necesse est illud, quod tibi in odium literas adduxit; sed, sicut facis, cum magna cunctatione, cum multis dilationibus.

III. Dans la crainte que, par hasard, le nom séduisant de clémence ne nous abuse et ne nous entraîne dans un défaut contraire, voyons ce qu'est la clémence, comment elle se comporte, et quelles sont ses limites. La clémence est la modération d'une âme qui a le pouvoir de venger; ou bien c'est l'indulgence d'un supérieur envers son inférieur dans l'application des peines. Il est plus sûr de proposer plusieurs définitions, de peur qu'une seule n'embrasse pas tout le sujet, et que nous ne péchions, pour ainsi parler, par un vice de formule. Ainsi l'on dit encore que la clémence est un penchant de l'âme vers la douceur, lorsqu'il s'agit de punir. Il est une autre définition qui trouvera des contradicteurs, quoiqu'elle approche beaucoup de la vérité. Si nous disons, par exemple, que la clémence est cette modération qui remet quelque chose de la peine due et méritée, on se récriera en soutenant qu'il n'y a aucune vertu qui fasse moins que ce qui est dû. Cependant tout le monde comprend que la clémence consiste à se tenir en-deçà du châtement qui pourrait être à bon droit infligé. Les ignorants s'imaginent que son contraire est la sévérité; mais il n'y a pas de vertu qui soit le contraire d'une autre vertu.

IV. Quel est donc l'opposé de la clémence? C'est la cruauté, qui n'est autre chose que la dureté de l'âme dans l'application des peines. Cependant il y a des gens qui, sans appliquer des peines, sont néanmoins cruels : ainsi ceux qui tuent des inconnus et des passants, non en vue d'un profit, mais pour le plaisir de tuer. Souvent ils ne se contentent pas de faire mourir, mais ils

III. Et ne forte decipiat nos speciosum clementiæ nomen, aliquando et in contrarium abducatur, videamus quid sit clementia, qualisque sit, et quos fines habeat. Clementia est temperantia animi, in potestate ulciscendi, vel lenitas superioris adversus inferiorem in constituendis pœnis. Plura proponere est tutius, ne una definitio parum rem comprehendat, et, ut ita dicam, formula excidat: itaque dici potest et inclinatio animi ad lenitatem in pœna exigenda. Illa finitio contradictiones inveniet, quamvis maxime ad verum accedat. Si dixerimus clementiam esse moderationem aliquid ex merita ac debita pœna remittentem, reclamabitur nullam virtutem quidquam minus debito facere. Atqui hoc omnes intelligunt clementiam esse, quæ se flecit citra id quod merito constitui posset. Huic contrariam imperiti putant severitatem; sed nulla virtus virtuti contraria est.

IV. Quid ergo opponitur clementiæ? Crudelitas, quæ nihil aliud est, quam atrocitas animi in exigendis pœnis. Sed quidam non exigunt pœnas, crudeles tamen sunt: tanquam qui ignotos homines et obvios non in compendium, sed occidendi causa occidunt. Nec interficere contenti sæviunt, ut Sinis ille et Proustes, et piratæ, qui

veulent torturer : comme Sinis, comme Procuste, comme les pirates, qui accablent de coups leurs prisonniers, et les mettent vivants sur le bûcher. C'est là sans doute de la cruauté : mais comme elle n'est pas une suite de la vengeance (car il n'y a pas eu d'offense), comme elle ne s'exerce pas contre un coupable (car elle n'est précédée d'aucun crime), elle est en dehors de notre définition, laquelle ne comprend que l'excessive rigueur dans l'application des peines. Nous pouvons dire qu'il n'y a pas cruauté, mais férocité à chercher des jouissances dans les tourments des autres. Nous pouvons dire que c'est de la folie ; car la folie est de diverses espèces, et aucune n'est plus caractérisée que celle qui va jusqu'au meurtre et aux tortures. J'appelle donc cruels ceux qui, avec de justes motifs pour punir, ne gardent pas de mesure. Tel était Phalaris auquel on reproche, non à la vérité d'avoir puni des innocents, mais d'avoir été dans ses supplices au-delà des bornes de l'humanité et de la justice. Pour échapper aux mauvaises plaisanteries, nous pouvons définir la cruauté un penchant de l'âme vers la rigueur. C'est ce que la clémence repousse loin de soi ; car il est certain qu'elle peut s'accorder avec la sévérité. Il entre dans notre sujet d'examiner ici ce que c'est que la compassion. Car en général on la vante comme une vertu, et l'on appelle bon l'homme compatissant. Et pourtant elle est un des vices de l'âme. La cruauté et la compassion sont sur les limites, l'une de la sévérité, l'autre de la clémence. Nous devons donc les éviter, de peur que, sous une apparence de sévérité, nous ne tombions dans la cruauté, et, sous une appa-

rence de clémence, dans la compassion. Dans ce dernier cas, l'erreur est moins dangereuse ; mais en tout cas elle est égale dès que l'on s'écarte de la vérité.

V. De même donc que la religion honore les dieux, et que les superstitions les outragent, de même les gens de bien feront preuve de clémence et de douceur, mais éviteront la compassion. C'est le vice d'une âme faible qui succombe à l'aspect du mal d'autrui. Aussi est-il très-commun, même chez les méchants. On voit des vieilles femmes qui s'attendrissent aux larmes des plus grands coupables, et qui, si elles le pouvaient, briseraient les portes des prisons. La compassion ne considère pas la cause, mais seulement l'infortune ; la clémence s'attache à la raison. Je sais que la secte des Stoïciens est mal venue auprès des ignorants, comme trop dure, comme incapable de donner aux princes et aux rois de bons conseils. On lui reproche de refuser au sage le droit de compatir, le droit de pardonner. La doctrine ainsi posée serait odieuse ; car elle semble ne laisser aucun espoir aux erreurs humaines, et envoyer au supplice tous les délits. S'il en était ainsi, que serait donc cette philosophie qui ordonnerait d'oublier l'humanité, et qui, nous interdisant de nous entr'aider, nous fermerait le port le plus sûr contre l'adversité ? Mais nulle secte, au contraire, n'est plus bienveillante, plus douce ; nulle n'est plus amie des hommes, plus occupée du bien général ; car elle enseigne non pas seulement à être secourable, à être utile à soi-même, mais à surveiller les intérêts de tous et de chacun. La compassion est une douleur de

captos verberant, et in ignem vivos imponunt. Hæc crudelitas quidem ; sed quia nec ultionem sequitur (non enim læsa est), nec peccato alicui irascitur (nullum enim antecessit crimen) extra finitionem nostram cadit ; quæ finitio continebat in exigendis pœnis intemperantiam animi. Possumus dicere, non esse hanc crudelitatem, sed feritatem, cui voluptati sævitia est : possumus insaniam vocare ; nam varia sunt genera ejus, et nullum certius, quam quod in cædes hominum et laniationes pervenit. Illos ergo crudeles vocabo, qui puniendi causam habent, modum non habent. Sicut in Phalari, quem aiunt non quidem in homines innocentes, sed super humanum ac probabilem modum sævisse. Possumus effugere cavillationem, et ita finire, ut sit crudelitas inclinatio animi ad asperiora. Hanc clementia repellit longius a se : nam severitatem illi convenire certum est. Ad rem pertinet, quærere hoc loco, quid sit misericordia. Plerique enim ut virtutem eam laudant, et bonum hominem vocant misericordem. At hæc vitium animi est. Utraque circa severitatem, circaque clementiam posita sunt ; quæ vitare debemus, ne per speciem severitatis in crudelitatem, neve per speciem clementiæ in misericordiam incidamus.

In hoc, levioere periculo erratur, sed par error est a vero recedentium.

V. Ergo quemadmodum religio deos colit, superseditio violat ; ita clementiam mansuetudinemque omnes boni præstabant, misericordiam autem vitabant. Est enim vitium pusilli animi, ad speciem alienorum malorum succedentis. Itaque pessimo cuique familiarissima est. Anus et molierculæ sunt, quæ lacrymis nocentissimorum moventur, quæ, si liceret, carcerem effringerent. Misericordia non causam, sed fortunam spectat ; clementia rationi accedit. Scio male audire apud imperitos sectam Stoicorum, tanquam nimis duram, et minime principibus regibusque bonum datorum consilium. Obijcitur enim illi, quod sapientem negat misereri, negat ignorare. Hæc si per se ponantur, iussa sunt ; videntur enim nullam spem relinquere humanis erroribus, sed omnia delicta ad pœnam deducere. Quod si est, quidni hæc scientia, quæ dediscere humanitatem jubet, portumque adversus fortunam certissimum mutuo auxilio cludit ? Sed nulla secta benignior leniorque est, nulla amantior hominum, et communibus bonis attentior : ut propositum sit usui esse aut auxilio, nec sibi tantum, sed universis

l'âme, occasionée par la vue des misères d'autrui; ou bien une tristesse produite par les maux d'autrui, que l'on s'imagine n'être pas mérités. Or, la douleur n'atteint pas le sage : son esprit est toujours sans nuages, et aucun événement ne peut l'obscurcir. Rien ne lui sied mieux qu'une âme forte; or, elle ne peut être forte, si la crainte et l'affliction l'amollissent, l'obscurcissent et la resserrent. C'est ce qui n'arrivera pas au sage, même dans ses propres malheurs; mais il repoussera et verra se briser à ses pieds tout le courroux du sort. Il conservera toujours le même visage, calme et impassible; ce qu'il ne pourrait faire, s'il se laissait atteindre par la tristesse. Ajoute que le sage est prévoyant et tient sa raison toujours en éveil. Or, jamais ce qui est limpide et pur ne provient de ce qui est trouble. Car la tristesse est inhabile à discerner les objets, à calculer l'utile, à éviter les périls, à apprécier le juste. Ainsi donc il ne compatira pas aux misères d'autrui, parce qu'il lui faudrait rendre son âme misérable : pour toutes les autres choses que font d'ordinaire les gens compatissants, il les fera volontiers, mais dans un autre sentiment.

VI. Il essuiera les larmes des autres, il n'y mêlera pas les siennes. Il offrira la main au naufragé; à l'exilé, l'hospitalité; à l'indigent, l'aumône; non cette aumône humiliante, que la plupart de ceux qui veulent passer pour compatissants jettent avec dédain au malheureux qu'ils secourent, et dont le contact les dégoûte; mais il donnera comme un homme à un homme, sur le patrimoine commun. Il rendra le fils aux larmes

d'une mère, il fera tomber les chaînes de l'esclave, il retirera de l'arène le gladiateur, il ensevelira même le cadavre du criminel. Mais il fera tout cela dans le calme de son esprit, et d'un visage inaltérable. Ainsi donc le sage ne sera pas compatissant; mais il sera secourable, il sera utile aux autres; car il est né pour servir d'appui à tous, pour contribuer au bien public, dont il offre une part à chacun. Même pour les méchants, que selon l'occasion il réprimande et corrige, sa bonté est toujours accessible. Mais quant aux malheureux et à ceux qui souffrent avec constance, il leur viendra en aide avec bien plus de cœur. Toutes les fois qu'il le pourra, il s'interposera entre eux et la fortune. Quel meilleur usage, en effet, ferait-il de ses richesses et de son pouvoir, que de rétablir ce que le sort a détruit! Sans doute, ni son visage, ni son âme ne seront abattus, en voyant la maigreur et les haillons du mendiant décharné, et sa vieillesse qui se traîne appuyée sur un bâton. Mais il obligera tous ceux qui le mériteront, et, ainsi que les dieux, il fera tomber sur l'infortune un regard favorable. La compassion est voisine de la misère; elle en tient, elle en emprunte quelque chose. On s'aperçoit que des yeux sont faibles, lorsqu'ils coulent eux-mêmes en voyant couler les autres; de même c'est un signe d'infirmité et non de gaieté, que de rire toujours au rire des autres, comme d'ouvrir la bouche chaque fois que quelqu'un bâille. La compassion est l'infirmité des âmes trop sensibles à la misère : l'exiger du sage, c'est presque exiger de lui des lamentations et

singulique consulere. Misericordia est ægritudo animi, ob alienarum miseriarum speciem, aut tristitia ex alienis malis contracta, quæ accidere immerentibus credit. Ægritudo autem in sapientem virum non cadit; serena ejus mens est, nec quidquam incidere potest, quod illam obducat. Nihilque, quam magnus animus decet; non potest autem magnus esse idem, si metus et moror contundit, si mentem obducit et contrahit. Hoc sapienti ne in suis quidem accidit calamitatibus, sed omnem fortunæ iram reverberabit, et ante se franget; eandem semper faciem servabit, placidam, inconcussam; quod facere non posset, si tristitiam reciperet. Adjice, quod sapiens providet, et in expedito consilium habet; nunquam autem liquidum sincerumque ex turbido venit. Tristitia enim inhabilis est ad dispiendas res, utilis excogitanda, periculosa vitanda, æqua æstimanda. Ergo non miseretur, quia et sine miseria animi non fit; cetera omnia, quæ qui miserentur solent facere, hic libens et alius animo faciet.

VI. Succurret alienis lacrymis, non accedet; dabit manum naufrago, exuli hospitium, egenti stipem, non hanc contumeliosam, qua pars major horum, qui se misericordes videri volunt, abjicit et fastidit quos adjuvat,

contingique ab his timet : sed ut homo homini, ex communi dabit. Donabit lacrymis maternis filium, et catenas solvi jubebit, et ludo eximet, et cadaver etiam noxium sepeliet. At faciet ista tranquilla mente, vultu suo. Ergo non miserebitur sapiens, sed succurret, sed proderit, in commune auxilium natus ac publicum bonum, ex quo dabit cuique partem : etiam ad calamitosos pro portione improbandos et emendandos bonitatem suam permittet. Afflictis vero, et fortius laborantibus, multo libentius subveniet. Quotiens poterit, fortunæ intercedet; ubi enim opibus potius utetur, aut viribus, quam ad restituenda, quæ casus impulit ! vultum quidem non dejiciet, nec animum ob æruscantis civis aridam ac pannosam maciem, et innixam baculo senectutem : ceterum omnibus dignis proderit, et deorum more calamitosos propitius respiciet. Misericordia vicina est miseriæ : habet enim aliquid, trahitque ex ea. Imbecilles oculos esse scias, qui ad alienam lippitudinem et ipsi suffunduntur; tam mehercule, quam morbum esse, non hilaritatem, semper arridere ridentibus, et ad omnium oscitationem ipsam quoque os diducere. Misericordia vitium est animorum, nimis miseriæ faventium : quam si quis a sapiente exigit, prope est ut lamentationem exigit, et in alienis funeribus gemitus

des gémissements aux funérailles d'un étranger.

VII. Mais pourquoi ne pardonne-t-il pas? Je vais le dire. Commençons par établir ce que c'est que le pardon, afin de nous convaincre que le sage ne doit pas l'accorder. Le pardon est la remise d'une peine méritée. Pourquoi le sage ne doit-il pas l'accorder? On en trouve les raisons longuement développées chez ceux qui ont traité cette matière. Pour moi, je les dirai en peu de mots, comme rendant compte de l'opinion d'autrui. On pardonne à celui qui aurait dû être puni. Or, le sage ne fait rien de ce qu'il ne doit pas, n'omet rien de ce qu'il doit faire. Il ne remet donc pas la peine qu'il doit infliger; mais ce qu'on veut obtenir par le pardon, il l'accorde par une voie bien plus honorable; car le sage épargne, conseille et corrige. Il fait la même chose que s'il pardonnait, et pourtant il ne pardonne pas, parce que pardonner c'est avouer qu'on omet quelque chose que l'on devait faire. A l'un, il adressera des réprimandes, mais il ne le punira pas, en considération de son âge qui lui permet de s'amender: à l'autre, que son crime expose à la haine publique, il assurera son salut, parce qu'il a failli par la séduction, ou par l'ivresse. Les ennemis, il les renverra avec la vie sauve, quelquefois même avec éloge, s'ils ont pris les armes pour des motifs honorables, pour la foi du serment, pour une alliance, pour la li-

berté. Ce ne sont pas là des œuvres de pardon, mais de clémence. La clémence a son libre arbitre: elle ne prononce pas d'après des formules, mais d'après le bien et l'équité. Il lui est permis d'absoudre, et de taxer la peine au prix qui lui convient. Et en agissant ainsi, elle ne prétend pas déroger à la justice, mais que ses arrêts soient ce qu'il y a de plus juste. Or, pardonner, c'est ne pas punir ce que l'on juge pardonnable. Le pardon est la remise d'une peine due: la clémence a pour premier effet de déclarer que ceux qu'elle épargne ne devaient subir rien de plus. Elle est donc plus complète et plus honorable que le pardon. C'est à mon sens une dispute de mots: mais on est d'accord sur les choses. Le sage remettra un grand nombre de peines; il conservera un grand nombre d'hommes d'un esprit peu sain, mais qu'on peut rendre à la santé. Il imitera l'habile agriculteur, qui ne cultive pas seulement les arbres droits et élevés, mais adapte des appuis, pour les redresser, à ceux qu'un accident quelconque a tordus. Il émonde les uns pour que leurs rameaux n'arrêtent pas leur essor; il alimente ceux qui languissent sur un sol paresseux; à d'autres, sur qui pèse une ombre étrangère, il découvre les cieux. Suivant ces principes, le sage parfait examinera quel traitement particulier convient à chaque esprit, pour fléchir et redresser ceux qui ne sont pas droits.

VII. At quare non ignoscat, dicam. Constituamus nunc quoque quid sit venia, ut sciamus dari illam a sapiente non debere. Venia est pœnæ meritæ remissio. Hanc sapiens quare non debeat dare, reddunt rationem duntius, quibus hoc propositum est. Ego ut breviter, tanquam in alieno iudicio, dicam: ei ignoscitur, qui puniri debuit; sapiens autem nihil facit, quod non debet, nihil prætermittit quod debet; itaque pœnam, quam exigere debet, non donat; sed illud, quod ex venia consequi vis, honestiore tibi via tribuit: parcat enim sapiens, consulit, et corrigit. Idem facit, quod si ignosceret, nec ignoscit: quoniam qui ignoscit, fatetur aliquid se, quod fieri debuit, omisisse. Aliquem verbis tantum admonebit, pœna non afficiet, avaritiam ejus emendabilem intuens: aliquem invidia criminis manifeste laborantem jubebit incolumem esse, quia deceptus est, quia per vinum lapsus. Hostes dimittet salvos, aliquando etiam laudatos, si honestis causis pro fide, pro fœdere, pro libertate in bellum accincti sunt. Hæc omnia non veniæ, sed clementiæ opera sunt. Cle-

mentia liberam arbitrium habet; non sub formula, sed ex æquo et bono judicat. Et absolvere illi licet, et quanti vult, taxare litem. Nihil ex his facit, tanquam justo minus fecerit, sed tanquam id quod constituit, justissimum sit. Ignoscere autem est, quæ judicas puniendæ, non punire. Venia debite pœnæ remissio est; clementia hoc primum præstat, ut quos dimittit, nihil aliud illos pati debeat pronuntiet. Plenior est ergo quam venia, et honestior. De verbo (ut mea fert opinio) controversia est; de re quidem convenit. Sapiens multa remittet, multos parum sani, sed sanabilis ingenii, servabit. Agricolas bonos imitabitur, qui non tantum rectas procerasque arbores colunt, sed illis quoque, quas aliqua depravit causa, adminicula quibus regantur, applicant. Alias circumcidunt, ne proceritatem rami premiant, quasdam, infirmas vitio loci, nutriunt, quibusdam, aliena umbra laborantibus, carum aperiunt. Secundum hæc videbit perfectus sapiens, quod ingenium qua ratione tractandum sit, quomodo in rectum prava flectantur.